

Communauté de Communes Terre d'Eau

Rapport d'orientations budgétaires 2025 et Note Brève et Synthétique des Comptes Administratifs 2024

Conseil de Communauté du 11 mars 2025



Document réalisé par le Directeur Général des Services: Emile LAINE

SOMMAIRE

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

I.1 Les perspectives liées à la croissance économique

I.2 Les perspectives liées au déficit et à la dette publique

II. LES FINANCES LOCALES

II.1 Les principales mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales

II.3 Les mesures diverses

III. LE BILAN 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCTE

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation
- Le rapport sur l'égalité hommes/femmes
- Les dépenses fiscales
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et provisions

III.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services
- Les atténuations de charges
- Les impôts et taxes
- Les dotations et participations
- Les produits exceptionnels

III.3 L'épargne du budget principal

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

III.4 La section d'investissement : les dépenses

- Le remboursement du capital de la dette
- Les travaux / équipements/acquisitions/subventions

III.5 La section d'investissement : les recettes

- Les concours extérieurs
- Le FCTVA

III. 6 La dette

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025- PROJETS PRINCIPAUX ET PROJETS PLURIANNUELS DU BUDGET PRINCIPAL

V. LE BILAN 2024 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE »

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

VII CONCLUSION

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

V.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

V.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

V.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 ET LE PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU NOUVEAU BUDGET ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

VII. CONCLUSION

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un **débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes** est, chaque année, **inscrit à l'ordre du jour du conseil de communauté**. Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, *dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique». Il en est de même pour les communautés de communes.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les **deux principales modifications** suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une **publication**, notamment sur le **site Internet de la CCTE**,
- le **débat** afférent à la **présentation de ce rapport** doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

En cas d'absence de débat d'orientation budgétaire, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est entachée d'illégalité.

Enfin, le ROB doit dorénavant être **transmis au représentant de l'Etat dans le département**.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

I) Le contexte économique et financier

La conjoncture économique

La conjoncture économique internationale et dans la zone euro

Comme lors des derniers exercices, la préparation budgétaire 2024 s'est inscrite dans un environnement politique très complexe et une situation économique d'une grande instabilité du renforcement des risques géopolitiques liés aux divers conflits mondiaux.

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,2 % enregistré en 2023.

Cette progression est portée par la forte croissance des grandes économies de marché, notamment les pays émergents tels que l'Inde (6,8 %), l'Indonésie (5,1%), la Chine, qui ralentit, mais conserve néanmoins une croissance de près de 5 %, mais aussi les Etats-Unis proche de 3 %, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés particulièrement en Europe (0,8% en 2024 et 1,3 % projeté en 2025).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit sa nette décélération avec des projections pour la zone euro de 2,3% en 2024 et 1,8 % en 2025. Cette diminution de l'inflation se traduit par une stabilisation du prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

Depuis 2019, chaque nouvelle année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

L'élection de Donald TRUMP aux Etats Unis fait peser un risque fort de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Par ailleurs, les récents événements concernant la prise de distance des Etats-Unis relatives à la guerre en Ukraine conduit les Etats Européens à réfléchir à cette nouvelle donne mondiale et à envisager de renforcer la défense européenne et à mobiliser davantage de moyens financiers à cet effet.

Le contexte économique français

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone Euro avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et réactualisé à 0,90 % en janvier 2025, étant précisé que l'hypothèse du gouvernement BARNIER pour le projet de loi de finances 2025 était de 1,1 % pour chacune des deux années 2024 et 2025.

D'après les spécialistes, l'objectif de réduction du déficit public est réaliste avec un taux de croissance de l'ordre de 3%, ce qui paraît très difficile à atteindre au regard de l'affaiblissement de la croissance sur le long terme depuis les années 50 avec des moyennes de 5,3 % entre 1950 et 1974, de 2,3 % entre 1975 et 1999 et de 1,3 % entre 2000 et 2024;

Le ralentissement de l'inflation se confirme et est même plus rapide que dans les perspectives. L'inflation devrait donc s'établir à 2 % en 2024 et retomber à 1,6 % en 2025 contre 5,9 % en 2022 et 5,7 % en 2023.

Le taux de chômage s'établit à 7,4 % au 3^{ème} trimestre 2024 et reste au dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024).

Les annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % du PIB (contre 4,4 % dans le PLF de l'automne dernier), après 5,5 % en 2023 et 4,7 % en 2022, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement BAYROU vise un effort de redressement budgétaire permettant de **contenir le déficit à 5,4 % du PIB en 2025** avec une trajectoire pour atteindre un objectif à 2,8 % du PIB en 2029.

Le contexte politique et législatif (I)

La dissolution inattendue de l'Assemblée Nationale au mois de juin 2024 et le contexte politique incertain accentué par des motions de censure ont fortement contribué à la faible croissance du produit intérieur brut. Pour l'année 2025, la prévision de croissance sera également impactée par la situation budgétaire compliquée de la France.

Face à l'ampleur du déficit estimé à 6,1% du PIB en 2024 contre 5,5 % en 2023, le gouvernement BARNIER dans le PLF 2025 avait présenté en octobre 2024 comme objectif principal un redressement budgétaire permettant d'espérer atteindre un déficit public à 5 % du PIB en passant notamment par une diminution des dépenses publiques avec un effort de 41,3 milliards d'euros.

Après la censure du gouvernement BARNIER, la France s'est enfoncée dans une crise institutionnelle. Pour la première fois sous la Vème République, aucune loi de finances n'a été adoptée dans les délais impartis soit avant le 31 décembre.

Dans ces circonstances, conformément à l'article 47 de la Constitution, une Loi Spéciale pour situation exceptionnelle visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics a été votée par l'Assemblée Nationale le 16 décembre 2024; le périmètre de cette loi était strictement circonscrit, car elle autorisait uniquement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles. Cette dernière était complétée par un décret ouvrant les crédits nécessaires pour les dépenses votées.

En plus du déficit public conséquent, la dette publique française ne cesse d'augmenter pour représenter 110,7% du PIB, ce qui influe négativement sur la notation budgétaire de la France et les conditions bancaires qui y sont associées.

Les prévisions de la loi de programmation des finances publiques 2023-27 estimant un déficit public à hauteur de 4,4 % du PIB et une dette publique à 109, 7% du PIB pour 2024 ne sont donc pas respectées.

Le contexte politique et législatif (II)

En janvier 2025, dans la continuité de sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre François BAYROU a présenté un nouveau projet de loi de finances sur lequel il a engagé la responsabilité de son gouvernement via l'utilisation de l'article 49-III de la Constitution.

Ce nouveau projet de loi tient compte globalement des hypothèses économiques retenues dans le cadre du projet de loi de finances initial, soit une **prévision de croissance à 0,9 %** tirée par le redressement de la demande intérieure privée et une **inflation en déclin estimée à 1,8 %**.

Dans un contexte budgétaire compliqué, le projet de budget a ainsi prévu de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB via un redressement des comptes publics de 50 milliards d'euros. Ce redressement doit s'opérer via une **baisse de 30 Mds€ des dépenses publiques et une hausse de 20 Mds€ d'impôts**.

L'objectif de passer sous la barre des 3 % de déficit public en 2029 reste maintenu.

Globalement, la loi de finances s'articule autour de quatre principaux objectifs:

- Préserver la croissance sans laquelle le redressement serait impossible en continuant de soutenir l'innovation, la réindustrialisation et la création d'emplois.
- Protéger le pouvoir d'achat des Français, en particulier des plus modestes, des classes moyennes et des travailleurs.
- Réduire la dette écologique
- Assurer la sécurité de nos concitoyens en consolidant les budgets et les effectifs de la Justice et des Armées.

Par ailleurs, l'effort demandé par le Gouvernement vise principalement les dépenses primaires de l'Etat, des administrations de sécurité sociale, ainsi que la **participation des collectivités territoriales à hauteur de 2, 2 Mds €**.

Après le rejet par l'Assemblée Nationale de la motion de censure émise contre le PLF 2025 le 5 février 2025, **le Sénat a adopté définitivement le texte de loi le 6 février dernier**. Ainsi le budget s'inscrit dans l'application de la Loi de Finances pour 2025, n° 2025/127, promulguée le 14 février 2025 et publiée au journal officiel le 15 février 2025.

Principales mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales (I)

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités restent stables pour un montant de 54 milliards d'euros:
 - ❑ La DGF voit son enveloppe s'accroître de 149,6 millions d'euros pour atteindre 27,4 milliards d'euros. L'objectif est de financer la hausse de la péréquation verticale- la dotation de solidarité urbaine (+ 150 M€), la dotation de solidarité rurale (+ 140 M€).
 - ❑ La dotation nationale de péréquation reste quant à elle stable. Les 140 millions d'euros nécessaires au financement de celles-ci seront ponctionnés sur la dotation forfaitaire des communes dépassant un certain seuil de richesse.
 - ❑ Concernant le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales), son montant reste constant à hauteur d'un milliard d'euros.
 - ❑ Suite à la réforme des indicateurs financiers en 2022, la fraction de correction s'applique sur le potentiel fiscal comme sur l'effort fiscal, ce qui peut engendrer des variations individuelles.

Principales mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales (II)

Les changements en matière de fiscalité

La loi de finances pour 2024 prévoyait une suppression progressive de la CVAE jusqu'en 2027 avec une réduction continue du taux (0,28 % en 2024, 0,19% en 2025 et 0,09 % en 2026). Dans la loi de finances pour 2025, cette suppression a été reportée de 3 ans jusqu'en 2030. Ainsi le taux de 2024 sera conservé jusqu'en 2027 avant sa diminution progressive - 0, 19 % en 2028 et 0, 09 % en 2029.

Par contre, cette loi ne modifie pas les modalités de compensation de pertes de recettes de la CVAE pour les collectivités, c'est-à-dire la fraction de TVA. Toutefois, cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts, à savoir une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020 à 2023 et une part variable correspondant à la dynamique de territoire.

Le versement destiné au financement des services de mobilité dit « versement mobilité » est étendu au niveau des régions avec un taux dans la limite de 0,15% des salaires.

Les bases de taxes d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (en ce qui concerne les locaux d'habitation) sont soumises au coefficient de revalorisation calculé en fonction de l'évolution de l'indice de prix à la consommation harmonisée du mois de novembre (ICPH): ainsi le coefficient qui sera appliqué en 2025 s'élève à 1.0168, soit une augmentation des bases de + 1,7 %.

Par ailleurs, l'Etat prévoit une revalorisation de 1,70 % des crédits alloués à la compensation liée à la réduction de 50 % des bases de taxe foncière des locaux industriels.

Principales mesures du PLF 2025 impactant les collectivités locales (III)

Un ralentissement du soutien à l'investissement

Afin de financer la hausse de la DGF, les crédits de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sont minorés de **150 millions pour atteindre le montant de 425 millions d'euros**.

L'autre dotation d'investissement en diminution est le **Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique** dit « Fonds Vert » destinée à accompagner les collectivités territoriales et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique. Son **montant global est passé de 2,5 milliards à 1 milliard**. Pour ce fonds, la priorité est toujours axée sur la rénovation énergétique des écoles.

Pour la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), il convient de préciser que le seuil de consultation a été abaissé à 50 k€ contre 100 k€ auparavant. Elle est **dotée dans le PLF 2025 de 1,046 Mds€**.

De son côté, le FCTVA atteint 7,6 millions d'euros pour 2025, soit une hausse de 7 %. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds. Aucun changement n'aura lieu sur cette ressource en 2025 pour les collectivités territoriales, alors que le projet de loi initial en octobre dernier prévoyait un abaissement du taux du FCTVA à hauteur de 14,85 %.

La participation à l'effort de redressement des finances publiques

Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, la loi de finances prévoit la **création d'un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales appelé « DILICO »**.

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'Etat, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales, qui sont en mesure de contribuer au redressement des finances publiques.

Ce dispositif sera abondé par un **prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements et des régions et de leurs EPCI pour un montant d'un milliard d'euros**. Il cible environ 2099 collectivités en tenant compte de leur capacité contributive, c'est-à-dire la prise en compte de leur potentiel financier et du revenu par habitant à travers un indice synthétique moyen. **Une collectivité contribue au DILICO si son indice synthétique est supérieur à 110 % de l'indice synthétique national moyen**. Pour préciser, le prélèvement au titre de ce dispositif ne peut dépasser 2 % des recettes de la collectivité.

Dans le détail, l'effort d'1 milliard sera divisé en pratiquement quatre parts égales entre les 4 niveaux de collectivités. **La part du bloc local s'établit à 510 M€ répartie pour moitié entre les communes et les EPCI** tandis que la contribution des départements et des régions s'élèverait respectivement à 220 millions et 270 millions.

En définitive, avec le gel de revalorisation de la TVA lié à la compensation de la perte de CVAE estimé à 1,2 Mds€ et le DILICO estimé à 1 Mds€, les collectivités contribuent à hauteur de 2,2 Mds€ demandés.

Les autres mesures

La loi de finances comporte d'autres mesures diverses impactant le budget des collectivités locales telles:

- ❑ Le niveau d'indemnisation des arrêts maladies de courte durée des fonctionnaires est porté à 90 % contre 100 % aujourd'hui. Le délai de carence reste fixé à 1 jour.
- ❑ Les cotisations à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) pour contribuer à réduire le déficit augmenteront de 4 points par an pendant 4 ans.
- ❑ Les départements peuvent relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,5 points, soit à 5 % durant une période transitoire de 3 ans sauf pour les primo-accédants pour faire face à la baisse historique de ces droits.

III) LE BILAN DU BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2024

III. BILAN DU BUDGET PRINCIPAL EN 2024

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2021, 2022, 2023 et 2024 et une comparaison entre le CA 2024 et 2023 (évolution). **Attention, cette année, le compte administratif intègre l'ex-budget annexe des bâtiments des zones d'activités, ce qui explique en partie les variations à la hausse de certains chapitres.**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*					
	CA 2021	CA2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/23
Intérêts des emprunts	14 324,07 €	9934,40 €	14 722,23 €	22 631,72 €	+ 53,72 %
Personnel	735 060,76 €	791 216,77 €	847 253,97 €	975 495,27 €	+15,14%
Dépenses fiscales	890 395,00 €	903 404,00 €	893 544,00 €	1 129 284,00 €	+26,38 %
Charges à caractère général	2 626 279,38 €	2 402 270,28€	2 546 685,08 €	3 162 368,15 €	+ 24,18 %
Charges de gestion courante	260 016,72 €	324 361,64 €	269 905,90 €	229 432,52 €	- 14,99 %
Charges exceptionnelles et Provisions	1880,66 €	152 737,08 €	8 039,89 €	1448,88 €	- %
TOTAL	4 527 956,59 €	4 583 924,17 €	4 580 150,17 €	5 520 660,54	+20,54 %

(*) dépenses réelles de fonctionnement sans les opérations d'ordre et les dotations aux amortissements et provisions.

Les intérêts des emprunts: 22 631,72 €

Ce poste de dépense augmente dans le budget général de **53,72%** principalement du fait qu'il **intègre les intérêts des emprunts des bâtiments-relais SOLOCAP et SETL MAIRE**, qui auparavant figuraient dans le budget annexe des bâtiments des zones d'activités. Sinon, deux emprunts se sont terminés en 2024, celui **relatif à la déchetterie de Contrexéville** qui a été soldé **au 1^{er} trimestre 2024** et celui relatif à **l'acquisition des bacs au sein de l'ex-CC Vittel Contrexéville** qui a pris fin au **3^{ème} trimestre 2024**. **Les intérêts des emprunts, outre celui des bâtiments-relais précités, comportent les intérêts des emprunts souscrits pour le bâtiment France Services à VITTEL et celui correspondant à l'achat des bacs jaunes et bacs OMR lors de la mise en place en 2020 de la nouvelle politique des déchets ménagers.**

La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation:

Les dépenses de personnel – **975 495,27 €** - ont **progressé de 15,14% par rapport à 2023**. Elles représentent un peu moins de 1/5^{ème} (soit 17,66%) des charges réelles de fonctionnement de la collectivité.

Il convient toutefois de préciser que si cette dépense de personnel s'est accrue, les recettes liées à l'emploi de salariés ont également progressé et représentent à ce jour un produit de **271 688 €** (CAF pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance et de la CTG, **FNADT** (Etat pour France Services et pour le poste de chargé de mission Bâti Dégradé), **Conseil Départemental** pour le fonctionnement de France Services, **Agence de l'Eau Rhin-Meuse** pour les postes de chargées de mission Trame Verte et Bleue et GEMAPI, **remboursement par la CC de Mirecourt-Dompaire** à hauteur de 50 % du poste mutualité de chargée de prévention Déchets et **remboursement par Suez des frais avancés par la CCTE pour la prise en charge des cotisations retraites des salariés détachés** (ripeurs et chauffeurs) pour le fonctionnement du service public des déchets ménagers, et **premier acompte de l'ARS** pour le demi-poste de chargé de mission prévention santé.

Le delta entre les charges de frais de personnels et les recettes perçues en contrepartie, représente pour la CCTE un coût réel de **703 807€**, ce qui démontre une maîtrise réelle des charges de personnel comparée à des collectivités de même strate.

Ces dépenses de personnel sont prévues à hauteur de **1 110 000 €** au budget primitif 2025, alors qu'elles étaient programmées à 1 100 200 € dans le BP 2024, soit une progression de 11 %.

En ce sens et dans l'objectif de dessiner une perspective étayée pour 2025, il convient, tout d'abord de rappeler les principaux facteurs ayant impacté ce poste en 2024:

- **Le recrutement d'un agent à 35 heures à la Maison France Services de Vittel** à compter du mois de juin 2024 en conformité avec les objectifs fixés par la labellisation France Services et la Convention Territoriale d'Exercice Concertée (CTEC) signée avec le Conseil Départemental des Vosges, qui prend en charge 80 % du reste à charge des dépenses de personnel hors subvention actuelle de l'Etat (FNADT). Il convient de préciser que la contribution du FNADT pour les postes France SERVICES passent de 35 000 € à 40 000 € en 2024.
- La prise en charge sur l'ensemble de l'année 2024 du poste **de chargée de mission GEMAPI, restauration des milieux naturels et agroécologie**.
- **La prise en charge sur une année complète également du poste de chargée de mission Culture, Sports et Communication** (en 2023, le poste a été créé au mois de septembre et durant les 8 autres mois, il était occupé sous le statut de l'apprentissage).
- Le **retour à temps complet** au cours de l'année 2024 **d'un poste au service Déchets Ménagers** à la suite de la fin du temps partiel d'une employée et le **retour à temps complet d'une employée au Relais Petite Enfance** au cours de cette même année.
- **L'accroissement des charges de ménage, suite à l'installation de la Maison France Services dans ses nouveaux locaux (augmentation de 10h/semaine du temps consacré par la femme de ménage**, qui officie ainsi pour la CCTE à raison de 18/20H/semaine – salariée employée par l'association d'insertion « Association Intermédiaire de la Plaine des Vosges.

Les éléments contextuels

Issus du PLF 2025 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, impacter les dépenses liées à la masse salariale entre le CA 2024 et le BP 2025:

- **L'augmentation du taux de cotisation patronale pour la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 4 points qui passe de 31,65 % à 35,65 % au 1^{er} janvier 2025. Cette évolution de 4 points est prévue chaque année jusqu'en 2028**
- **Le retour au taux normal de l'URSAFF pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL passant ainsi de 8,8 à 9,88 %**
- **Les augmentations du SMIC liées à l'inflation**
- **Le glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant aux avancements de grade, d'échelon et à la promotion interne**
- **La mise en œuvre des lignes directrices de gestion**
- **La suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) actée en 2024 et poursuivie en 2025**
- **La réduction à 90 % de la rémunération des fonctionnaires au cours des trois premiers mois d'arrêt maladie (au lieu de 100 % actuellement)**

Les perspectives prises en compte dans les orientations budgétaires 2025 concernant les postes d'agents

- **Le recrutement d'un nouvel agent à compter du 13 janvier 2025 pour assurer les fonctions d'agent de développement en charge à 50 % de la mobilité et à 50 % de la thématique de la santé et notamment de la mise en place d'un Contrat Local de Santé**
- **La prise en compte sur l'ensemble de l'année 2025 du poste de second agent à la maison France Services de Vittel (1 semestre seulement en 2024)**
- **La prise en compte sur l'ensemble de l'année 2025 des retours à temps complets de deux agents de catégorie C au service des déchets ménagers et au relais Petite Enfance (partiellement en 2024 – mai 2024 pour l'une et septembre 2024 pour l'autre)**
- **La prise en compte des dépenses de ménage à la Maison France Services de Vittel sur l'ensemble de l'année 2025 (1 semestre en 2024)**
- **Le départ de l'agent de prévention des déchets (poste partagé à 50 % avec la CC Mirecourt Dompaire) à compter du 1^{er} janvier 2025 et la fin de la convention avec la CC Mirecourt-Dompaire prenant en charge 50 % du coût de l'agent en charge de la prévention des déchets.**
- **Le recrutement sur ce poste à mi-temps de l'agent précédemment en charge du bâti dégradé – suite à la décision de l'Etat de ne plus subventionner les postes liés à cette tâche et de recourir à un service départemental du bâti dégradé; cet agent exercera, en sus des missions liées au déchet, une mission de correspondant du bâti dégradé et le suivi des dossiers liés à la transition énergétique.**
- **Le départ en retraite en avril 2025 d'un agent titulaire (poste à 35 H) à la déchetterie de Contrexéville et son remplacement en interne ou en externe**
- **La sécurisation d'un emploi de gardien de déchetterie (précédemment recruté sous la forme de CDD via le Centre de Gestion) à la déchetterie de Vaudoncourt.**

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget. Bien que non soumis à cette obligation, la CC Terre d'Eau dresse ici un tableau de répartition des effectifs par catégorie et par sexe au 1^{er} janvier 2024.

Effectifs pourvus par catégorie et sexe au 01/01/2025 :

	C.C.T.E	
	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	3
	25 %	75 %
Catégorie B	2	2
	50 %	50%
Catégorie C	3	10
	23 %	77 %
Totaux	6	15
	29%	71%

Réf. Effectif pris en compte au 1/01/2025

Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2023

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 13 % de femmes / 87 % d'hommes
cat B: 12 % de femmes / 88 % d'hommes
cat C: 75 % de femmes / 25 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2023

Les dépenses fiscales

Ce chapitre est **en forte augmentation (+26,38%)** suite à l'intégration à ce chapitre des **sommes reversées obligatoirement par la CCTE aux communes, qui en bénéficiaient, au titre de la part salaire de la taxe professionnelle des communes** pour un montant de **344 979 €**. **Une somme identique a été octroyée à la communauté de communes en recettes au préalable. Il évolue donc de 893 544 € en 2023 à 1 129 284 € en 2024.**

Il intègre le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**) d'un montant de **400 404 €** - qui est resté identique à celui des années passées et sera stable en 2025- ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (**FPIC**) pour lequel la CCTE contribue à hauteur de **309 017 €** contre **378 471 €** en 2023 (**en diminution de 64 059€**) par rapport à l'année 2023.

En 2024, la Communauté de Communes a vu son prélèvement de fiscalité directe locale- **contribution pour le redressement des finances publiques - passé de 93 781€ à 66 899 €, soit une baisse de 26 882 €**. Pour mémoire, il est rappelé que la CCTE est la seule collectivité vosgienne à être assujettie au paiement de cette contribution.

Enfin des prélèvements d'un montant de 5903 € et de 2082 € sont respectivement opérés au titre de la fraction de compensation de la taxe foncière sur le patrimoine bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'une part et d'autre part relativement à la fraction compensatoire de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Les charges à caractère général (011)

A hauteur de **3 162 368,15 €** au titre du compte administratif 2024, les **charges à caractère général** comprennent les **achats de matière première et fournitures, prestations de maintenances, de services, d'entretien, de réparations et impôts divers** réglés par la collectivité. Elles constituent **le plus gros poste budgétaire de la CCTE** (49,8% des crédits de la section de fonctionnement).

Les frais d'électricité – hors éclairage public des zones d'activité, qui figurent au budget annexe desdites zones- s'inscrivent en 2024 à hauteur de **44 648,59 €** (43 352,48 € en 2023), et ce en dépit de l'existence du **nouveau bâtiment France Services à VITTEL de juin 2024 à décembre 2024: cela traduit une stabilisation- voire une légère baisse des dépenses d'électricité**. Le bénéfice de l'amortisseur électricité et le fait d'être adhérent du groupement de commandes de la Métropole du Grand Nancy nous ont permis de stabiliser ces dépenses. **Pour l'année 2025, une baisse globale, toutes taxes comprises, d'environ 11%** par rapport aux tarifs groupés du marché groupé de 2024 est attendue suite au renouvellement de celui-ci et au changement de fournisseur, Engie ayant succédé à Total Energie.

Ces charges à caractère générale sont en hausse **de 616 130 €** en 2024 en comparaison avec l'exercice précédent, soit une **hausse constatée de 24,18 %**, **du fait notamment de l'intégration du budget annexe des bâtiments des zones d'activités au budget général de la CCTE.**

Le chapitre **611 (prestations de services)** concentre la grande majorité des charges à caractère général de la communauté de communes (**2 169 162,62 €**) soit 83 %.Elles intègrent principalement les **prestations de services liées au service des déchets ménagers** pour un montant global de **1 930 001,46 €** contre **1 971 842,10 €** en 2023, **soit une légère baisse de 41 840,64 €**. Elles représentent **89 %** du chapitre, dont **1 738 010,16 €** pour les **coûts de collecte et de traitement des déchets**.

Un focus spécial est effectué sur le coût global du service des déchets ménagers 2024 en section de fonctionnement dans la suite du powerpoint dans le cadre des orientations budgétaires 2025.

Parmi les dépenses principales du chapitre 611 figurent également l'action sociale et les services à la personne qui concentrent des crédits avec la gestion de l'aire des gens du voyage : 57 863,05 € - le portage de repas: 108 430,00 €- la mobilité: 61 493,19 € (TAD: 37 005,15 € et la navette « Navig'eaux »: 24 488,04 €), la gymnastique douce avec les ateliers SIEL BLEU à la Communauté de Communes (850 €), les ateliers informatiques avec une prestation de service de l'association « La Toupie » de Contrexéville (6200 €), le financement des projets jeunes dans les communes en lien avec l'association « La Toupie » (3000 €); les projets « Développement du Sport en Milieu Rural » avec l'Association O'Sport de Contrexéville (2760 €).

Ces charges intègrent également la cotisation à la Mission Locale de la Plaine des Vosges pour un montant de 17 536 €.

Le suivi-animation du PIG HABITAT - prestation réalisée jusqu'en avril par l'association CAMEL, puis depuis par le bureau d'études SOLIHA- occupent également une place de choix dans ces charges à caractère général pour un montant global de 98 556,59 €.

Ce chapitre concentre également une part importante de crédits - 149 957 €- en faveur du développement économique avec l'intégration depuis le 1^{er} janvier 2024 au budget principal des dépenses de l'ex-budget annexe des bâtiments des zones d'activités communautaires, en sus des actions déjà financées auparavant.

Parmi les principaux postes, on peut citer:

- Le remboursement à la ville de Vittel des loyers du local de l'ex-incubateur (CNAM) - 2^{ème} semestre 2023 et année 2024 pour la somme de 50 394,05 €
- La cotisation de la CCTE à l'agence de développement économique « VOSGES&CO » pour la somme de 9995,38 €
- Les prestations d'entretien et de réparation du bâtiment d'activités NESTLE sur la ZA d'Auzainvilliers pour le montant de 9065,10 € (peinture des couloirs et travaux de plomberie-sanitaires)
- Les prestations d'éclairage public des zones d'activités, d'entretien de leurs espaces verts, de déneigement de chauffage des bâtiments, de balayage de voirie...

- **L'Environnement** a concentré en 2024 une **part majeure des crédits de fonctionnement: 477 441 €** incluant notamment les actions suivantes:
- **GEMAPI: cotisations aux EPTB MEUSE et MEURTHE et MADON: 60 170 €**
- **Etude « Eau et Assainissement »** réalisée par le cabinet GRANT THORNTON, associé à la SAFEGE (SUEZ) et mission d'AMO de l'ATD 88: 129 264 €
- **Etude d'aménagement du Ruisseau d'Arceau à Contrexéville** conduite par le bureau d'études BEPG 50 166 € et relevé géomètre de Mme MERLE pour la somme de 5988 €.
- **Enlèvement d'embâcles à OUTRANCOURT** par l'association « CHANTIERS SERVICES » :3160 €
- **TRANSITION ENERGETIQUE:**
- **Etude IN TRACTING** réalisée par le bureau d'études « ITERM CONSEILS » pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics pour un montant de 119 250 €
- **ETUDE MOBILITE DECARBONNEE et REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE** réalisée par le bureau d'études NOOCARB/GREEN: 16 337 €
- **Opérations « HAIES »** :acquisition de plants de haies pour 8534,48 € et prestation de plantation de haies réalisées par l'association « CHANTIERS SERVICES » pour un montant de 35 780 €
- **Financement des prestations de conseils et d'assistance de l'association LOANA : 13 037,60 €**

Les crédits consommés en matière **d'actions culturelles** ont représenté en 2024 une enveloppe de **80 581,50 €** avec la 7^{ème} édition du **Festival « Histoire d'En Rire »**, les événements liés à la **réalisation du diagnostic sensible de territoire en matière culturelle** préalable à la **mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC)** avec les résidences d'artistes, leurs hébergements et déplacements, les actions d'éveil musical dans les écoles avec **le CEDEM de Contrexéville** et la participation au dispositif de **la malette numérique pour les bibliothèques** avec le **Conseil Départemental**, ainsi que **les subventions attribuées pour des animations culturelles territoriales** telles que le **festival de musiques urbaines de Contrexéville**.

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante ont diminué de **14,99%** l'an dernier à hauteur de **229 432,52 €**, soit une diminution de **40 473,38 €** par rapport à l'exercice précédent (**269 905,90 €**).

Elles comprennent principalement outre les **indemnités des élus (114 474,12€)**, les cotisations sociales liées à ces indemnités (**22 543,03 €**) et leurs cotisations de retraite (**7012,68 €**) ainsi que les cotisations au titre des allocations de fin de mandat pour **333,02 €** et les frais de formation des élus (**1156,32 €**).

Elles rassemblent en 2024 le **remboursement au Département des aides attribuées au titre de l'immobilier d'entreprise et de l'immobilier touristique** pour un montant de **10 501,20 €** (contribution sur les aides accordées en 2023). Elles intègrent également la contribution versée au **PETR de la Plaine des Vosges (27 003 €)**, ainsi que la poursuite du dispositif incitatif d'aide à l'**acquisition de vélos électriques** par les particuliers (**20 000 €**).

Enfin, ce chapitre recense les subventions versées pour l'**accompagnement financier de manifestations sportives** d'intérêt communautaire, départemental, régional, national, voire international -telles l'**OPEN 88 de tennis de Contrexéville (6000 €)**, les **championnats de France de concours complet d'équitation** organisés par l'**Association « Vittel Rond Pré Equitation »** à Vittel (**6 000 €**).

Il intègre aussi le versement d'une aide financière de **2000 €** au **club de randonnée de Contrexéville** pour l'**entretien des sentiers touristiques communautaires**.

Figurent également à ce chapitre la **subvention accordée à l'Association des Maires Ruraux des Vosges (1204 €)** et des subventions accordées pour l'**acquisition de poulaillers à des particuliers dans le cadre du PLPDMA (prévention déchets)** pour un montant de **150 €**.

A noter également des dépenses liées à des **droits d'utilisations de logiciel** pour l'aire des gens du voyage, pour la dématérialisation (SPL X DEMAT) et le **renouvellement de différentes autres licences informatiques** qui figurent à ce chapitre (STYX, NEFTIS, BERGER LEVRAULT) pour des montants globaux de **8276,78 €**. Elles comprennent également la **reconstitution d'avances pour la régie de l'aire des gens du voyage** pour la somme de **1803,91 €**.

Les charges exceptionnelles: D'un montant de **1448,88 €**, elles sont constituées en 2024 d'une part d'annulations de titre de recettes de 583,34 €, ainsi qu'un trop perçu de subvention du Conseil Départemental des Vosges pour la somme de 520 € et le remboursement d'un titre à un particulier (25 €) suite à la renonciation d'achat d'un composteur.

III.2 La section de fonctionnement : les Recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2021, 2022, 2023 et 2024, ainsi que le comparatif entre le CA 2024 et 2023 (évolution). **Il ne comprend donc pas les opérations d'ordre entre sections et le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2023** pour un montant de **1 696 812,61 €**. Cette année, le compte administratif intègre l'ex-budget annexe des bâtiments des zones d'activités, ce qui explique en partie les variations à la hausse de certains chapitres.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					Evolution 2024-2023
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	
Produit des services	207 990,25 €	205 566,65 €	250 362,50 €	303 265,30 €	+ 21,13 %
Impôts et taxes- Fiscalité Locale	3 517 696,29 €	3 567 242,57€	3 624 529,18 €	3 771 423,91 €	+4,05 %
Dotations et participations	1 129 051,11 €	801 654,57 €	1 263 267,94 €	1 864 377,94 €	+47,58 %
Atténuations de charges	69 014,14 €	100 443,57€	68 995,41 €	71 717,60 €	+3,94 %
Autres produits de gestion courante	2,21 €	8,00 €	3838,30 €	490 939,31 €	%
Produits exceptionnels	175 874,83 €	65 753,46 €	22 437,57 €	11 790,11 €	- 52,54 %
TOTAL	5 099 628,83 €	4 740 668,82 €	5 233 430,90 €	6 513 514,17 €	+ 24,45 %

Les produits de services

Ce chapitre de **303 265,30 €** concerne principalement le produit lié à la **perception de la redevance spéciale** due par les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers pour un montant de **110 021,09 €**, déduction effectuée de la différence due entre la TEOM et la redevance spéciale. Ce produit est **en hausse de 7098,99€ par rapport à l'an dernier**.

Par ailleurs figure un produit de **4619,34 €** issu du remboursement à la CCTE par la commune de Contrexéville lié à la collecte des déchets verts au Centre Technique Municipal, ainsi qu'une somme de **41 231,33 €**, correspondant d'une part aux participations perçues auprès des usagers pour l'utilisation des services de l'Atelier de Transformation de Fruits, de la Miellerie, du pressage des noix, mais également suite à l'acquisition de composteurs et d'arbustes pour la plantation de haies.

Il intègre le **produit des redevances et droits des services à caractère social** tel que les versements effectués par les usagers liés au **service de portage de repas à domicile** en liaison froide pour un montant de **108 430€**, le produit des recettes liées à l'usage de **l'aire des gens du voyage** pour **11 922 €**.

Les atténuations de charges

A hauteur de **71 717,60 €** au titre du compte administratif 2024, les atténuations de charges représentent principalement le **remboursement par SUEZ des charges - cotisations retraites de l'année 2024** concernant les agents des déchets ménagers en détachement auprès de notre prestataire pour un montant de **46 230,10€**, auquel s'ajoute le **remboursement par la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire de la moitié des frais de personnel de notre chargée de prévention déchets jusqu'au 31 décembre 2024** pour la somme de **19 923,96 €**.

A remarquer la perception d'un produit de **5563,54 €** relatif au **remboursement par CNP Assurances des rémunérations de personnels en congés de longue maladie, de longue durée et en congés de maladie ordinaire**.

Les impôts et taxes

Ce chapitre (**3 771 423,91 €**) représente **63,52% des recettes réelles de fonctionnement** de la communauté de communes sur l'exercice 2024. Il est **en hausse de 4,05%** en comparaison avec l'exercice précédent, soit de 146 894,73 €, **lié à la revalorisation des bases de fiscalité** acté par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2024.

La fiscalité locale – **2 822 802,91 €** - rassemble d'une part la collecte des **impôts directs locaux** perçus par la CCTE **pour un montant de 800 848 € (foncier bâti et non bâti essentiellement, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et CFE)**. Elle intègre d'autre part le produit de la **TEOM, à taux différencié en fonction des services rendus, instaurée sur l'ensemble du territoire de la CCTE, qui a généré en 2024** un produit de **1 936 689 €** au lieu de 1 868 920 € en 2023, la différence de 67 669 € s'expliquant uniquement par l'augmentation des bases l'an dernier.

L'instauration de la taxe GEMAPI a généré **en 2024** un produit de **62 508 €** correspondant aux frais de fonctionnement engendrés à la CCTE par l'exercice de cette compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

La mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, compensée sur la base du produit perçu par la collectivité en 2017, s'est traduite par le **versement par l'Etat d'une fraction de TVA** à hauteur de **677 244 €**, recette quasiment identique à quelques euros près à celle perçue en 2023. Suite à la **suppression de la CVAE** actée en 2023, la communauté de communes a perçu en 2024 un **produit de compensation** d'un montant de **271 377 €** en légère baisse de 1678 € en comparaison avec la somme perçue l'année précédente (273 055 €).

Ce chapitre intègre le reversement par la **Fédération Nationale des Courses Hippiques** d'un produit de **15 951,91 €** correspondant aux courses hippiques réalisées à Vittel par la société de courses de l'hippodrome de Vittel. En outre la CCTE a perçu l'an dernier un **produit de fiscalité supplémentaire de 6806 €**.

Les dotations et participations

Elles se sont élevées à **1 864 377,94 € en 2024** contre 1 263 267,94 en 2023, **soit une très forte croissance-près de 48 %-** notamment dû au **versement par l'Etat d'un produit de 378 225 € au titre de la dotation de compensation des groupements de communes**, qui intègre un **produit à reverser obligatoirement aux communes qui en bénéficiaient au titre de la compensation de la part salaire** de la taxe professionnelle des communes pour un montant de **344 979 €**, ce qui fait qu'en réalité la CCTE ne perçoit au titre de cette dotation de compensation qu'un montant réel de **33 246 €**.

En 2024, la CCTE, a reçu de l'Etat un produit de **162 012 € au titre de la dotation d'intercommunalité** contre **153 401 €** l'an dernier. Cette dotation s'est accrue de **8611 €** en 2024.

Une part majeure des recettes de ce chapitre est issue des rentrées financières constituées par les **attributions de compensation versées par l'Etat au titre de la réforme de la CVAE** (Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour la somme de **178 183 €**, auxquelles viennent s'adjoindre des compensations **au titre de la réforme de la taxe foncière** de **71 683 €**, ce qui en cumulé constitue un produit net de **249 866 €** (**245 518 €** en 2023).

Une partie majeure des recettes de ce chapitre (**23,7 %**) est composée des **soutiens au tri** versés par les éco-organismes dont **CITEO** et par **Evodia**, pour un montant de **442 544,98 €** au lieu de **578 694,38 € en 2023** et **474 770,25 €** en 2022. Le résultat de cette année se rapproche du résultat de 2022 et est quasiment égal au produit envisagé en 2024 (**467 938 €**), car la recette de 2023 avait été majorée en raison de la perception tardive d'un produit d'Evodia **-110 000 €**- qui n'avait pas été encaissé en 2022 et qui est venu s'ajouter au produit perçu en 2023, ce qui explique l'ampleur de l'écart avec le produit perçu en 2024. On note néanmoins une **baisse de 25 000 € des soutiens au tri versées en 2024**.

La CCTE a également perçu un produit de **19 989,81 €** provenant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**.

Des aides ont été également attribuées à la communauté de communes au titre du cofinancement de certains postes d'agents de développement par l'Etat et des organismes affiliés:

- ❑ **Chargé de mission bâti dégradé**: versement d'un acompte de **17 659,39 € dans le cadre du FNADT et du Fonds Vert**
- ❑ **Financement des frais de personnels de l'espace « France SERVICES »** à la Maison Ressources à VITTEL: versement d'une **subvention de l'Etat** au titre du FNADT de **45 000 €**.

Ce chapitre intègre le versement des aides financières de **L' ANAH** pour le **suivi-animation du PIG HABITAT** pour la somme de **60 332 €** et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (**DRAC**) de **25 000 €** au titre de la **mise en place par la CCTE d'un Contrat Territorial Artistique et Culturel (CTEAC)**.

Il inclut également le **versement d'une subvention de 49 687,50 €** de la Caisse des Dépôts et Consignation (**Banque des Territoires**) pour la **réalisation de l'étude « IN TRACTING »**. Un **premier acompte** a également été versé par l'**ARS** concernant le financement du **demi-poste** créé par la communauté de communes dans le cadre de la mise en œuvre sur le territoire d'un **contrat local de santé** (versement de **4200 €** pour un trimestre en 2024).

Des aides d'un montant de **8755,44 €** de la **Région GRAND EST** et de **3200 €** du **Conseil Départemental** ont également été versées concernant le **dispositif SARE** (Service d'Aide à la Rénovation Energétique). une aide du Conseil Départemental de **14 840 €** a été attribuées pour le fonctionnement de France Services (reliquat 2023 et acompte 2024). Une subvention de **78 994,22 €** a également été attribuée par la **Région GRAND EST** au titre de l'**opération « Vergers »** conduite sur le territoire communautaire (Trame Verte et Bleue).

Des aides d'un montant global de **88 020,96 €** ont été versées en 2024 par la **CAF** pour le **fonctionnement du Relais Petite Enfance** et la **mise en place de la Convention Territoriale Globale** sur le territoire communautaire, ainsi que pour la **gestion de l'aire des gens du voyage** pour un montant de **24 086,21€**. Une aide de **6000 €** a également été apportée à La CCTE au titre de l'appel à projets « **Aller et Faire Venir** » par l'Etat.

Des subventions du **Conseil Départemental – 1472 €** pour l'édition 2024 du Festival culturel « **Histoire d'En Rire** » ont été versées à la CCTE, qui a également bénéficié d'aides de la **MSA** à hauteur de **4000 €** pour cette même manifestation.

Dans le cadre de **l'étude sur le Ruisseau d'Arceau**, des aides de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ont été versées à hauteur de **48 875 €**.

Des **aides financières** ont également été perçues au titre de la **valorisation de la ferraille** par Barisien-Suez, notre prestataire, pour la somme de **13 492,04 €**, ainsi qu'un produit de **150,93 €** au titre de remboursement du **FCTVA** pour la **part fonctionnement**.

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense une somme de **490 930,31 €** constituée essentiellement des recettes issues des locations de bâtiments de la CCTE sur la zone d'activités d'Auzainvilliers, d'Houécourt et de Vittel- la Croisette - **468 129, 20 €** ainsi détaillées:

Bâtiment Relais **SETL Maire 2L Logistics (ZA Auzainvilliers)- 148 109,96€-**

Bâtiment Relais **SOLOCAP (ZA La Croisette-VITTEL): - 173 302,32 € -**

Terrains-Relais **SETL Maire(ZA La Grande Bataille Houécourt)/ - 38 208,80 €-**

Bâtiments **NESTLE (ZA Auzainvilliers): -90 000 €- Bâtiment ALTEVIA (ZA Auzainvilliers): 6223,12 € ; ID VERDE (ZA Auzainvilliers): 8693 € ; AXIMUM (ZA Auzainvilliers): 3600 €.**

Ce chapitre également le **versement par la commune de Contrexéville** en fonction d'une convention préalable d'un **fonds de concours pour le projet lié à l'aménagement du Ruisseau d'Arceau** pour la somme de **4776 €** (*1^{er} versement lié à la réalisation d'une partie de l'étude d'aménagement en 2024*).

Les autres produits sont issus du **remboursement d'un sinistre concernant une benne à verre** endommagée par **Gras Savoye (Assurances)** pour la somme de **2464,15 €**, le remboursement de **trop-perçus de factures de TOTAL ENERGIES (Electricité**, principalement sur les zones d'activités d'Auzainvilliers et de Houécourt) pour un montant de **12 982,36 €**, les produits divers réalisés sur **l'aire de gens du voyage** pour la somme de **2500,18 €** par le régisseur dans le cadre de l'exploitation de **l'aire d'accueil des gens du voyage**.

III.3 L'épargne du budget principal

- **L'épargne de gestion** correspond à l'épargne brute, à laquelle on ajoute les charges liées aux intérêts de la dette (la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette).
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée au remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute, diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après le financement du remboursement de la dette.

EPARGNES					
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Epargne de gestion	1 043 881,10 €	585 996,31 €	166 678,85 €	662 821,55 €	976 362,50 €
Epargne brute	1 029 553,07 €	571 672,24 €	156 744,45 €	653 280,73 €	992 853,63 €
Epargne nette	876 534,49 €	417 897,33 €	2969,50 €	499 404,55 €	574 046,40€

La communauté de communes affiche en cet exercice 2024 une épargne brute de 992 853,63 € (le budget principal ayant intégré le budget annexe des bâtiments des zones d'activités).

III.4 La section d'investissement : les dépenses du budget principal

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2021, 2022, 2023 et 2024, ainsi qu'une comparaison entre les données des CA 2023 et 2024.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors solde d'exécution reporté)*					Evolution
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2024 - 2023
Capital dette	153 018,62€	153 774,91€	189 872,71 €	464 401,55 €	+244 %
Travaux/Equipement/Acquisitions/subventions	766 263,62 €	603 545,96 €	1 127 599,39 €	904 678,36 €	- 19,34 %
	919 282,24 €	757 320,87€	1 317 472,10 €	1 369 079,91 €	+3,92 %

•Dépenses réelles d'investissements hors opérations d'ordre

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant inscrit à ce chapitre - **464 501,55 €** a connu une forte croissance en 2024 du fait de **l'inclusion du budget annexe des bâtiments des zones d'activités au Budget Principal** de la CCTE au **1^{er} janvier 2024** et comprend notamment le **remboursement du capital des emprunts souscrits pour le bâtiment-relais SOLOCAP** sur la zone d'activités de la Croisette à Vittel et le **bâtiment-relais SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activités d'Auzainvilliers –respectivement d'un montant de **180 000 € (SOLOCAP)** et **130 534,47 € (SETL MAIRE-OZ1)**. Deux autres emprunts perdurent pour la CCTE: celui souscrit en décembre 2022 pour la **réalisation des travaux de l'espace France Services** au 1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL- capital annuel à rembourser- **50 000 €**-et celui souscrit en 2020 pour **l'équipement de l'ensemble des foyers du territoire en bacs jaunes et OMR** en 2020- **annuité de 57 142,84 €**. **Deux emprunts ont été soldés en 2024**, celui de la **déchetterie de Remoncourt** –versement d'une **dernière échéance de 31 200 €** et celui des bacs sur le territoire de l'ex CC Vittel-Contrexéville pour une **dernière échéance** également de **15 533,34 €**.

Le montant inscrit à rembourser en **2025** sera de l'ordre de **418 807,59 €**.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 (1)

- **PIG HABITAT:** aide aux particuliers: **101 243,04 €** - publication marché PIG Habitat : **108 €**
- **TRAME VERTE ET BLEUE:**
 - Réalisation Inventaire Prairies et Fiche « Halichard » à Contrexéville par le CENL (Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine): **22 447,63 €**
 - Réalisation Inventaire des Zones Humides sur le bassin versant de la Meuse (*bureau d'études « Elément Cinq »*): **6 660 €**
- **DECHETTERIES INTERCOMMUNALES ET SERVICES DECHETS:** **86 989,26 €**
 - Remise en état et protection des quais des trois déchetteries intercommunales (Métallerie Mougino): **10 158 €**
 - Mise en conformité des garde-corps à la déchetterie de Vaudoncourt (Métallerie Mougino): **31 560 €**
 - Acquisition d'une benne pour le carton à la déchetterie de Vaudoncourt (Gillard): **9318 €**
 - Fourniture d'une rampe d'accès pour le local Eco-DDS à la déchetterie de Vaudoncourt (Mougino): **1161,60 €**
 - Acquisition Bacs dans le cadre du marché annuel sur bons de commande SULO (OMR + Bacs Jaunes) + Bacs PRO + Bacs Bio: **12 523,63 €**
 - Acquisition nouvelle borne à verres pour remplacement (Sulo): **17 312,17 €**
 - Acquisition nouvelle tondeuse débroussailluse déchetterie de Remoncourt (Choffe Motoculture): **1000,00 €**
 - Acquisition de matériel pédagogique Borne de Tri et Table de tris pour animation: **2844,46 €**
 - Acquisition sacs support pédagogique pour animations: **1111,20 €**
- **REALISATION DE TRAVAUX BATIMENT « NESTLE » ZA AUZAINVILLIERS:** **7527,17 €**
 - Matériels de fonctionnement pour la climatisation (MCI SAS): **2621 €**
 - Installation de nouveaux luminaires (rez de chaussée) (KERN Electricité): **4906,17 €**
- **INSTALLATION D'UN NOUVEAU PORTAIL A LA MINI-STEP DE LA ZA AUZAINVILLIERS suite vol:** **3755 €**
- **INSTALATION NOUVELLE SIGNALETIQUE SUR LA ZA AUZAINVILLIERS** (Claudaqri): **1861,67€**
- **SENTIERS TOURISTIQUES:** acquisition de flèches directionnelles pour les sentiers: **775,78 €** (ALTEVIA)
- **SANTE: Fabrication de panneaux « CTE ambassadrice pour le don d'organes » pour les 45 communes de la CTE:** **10 006,92 €**

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 (2)

MAISON FRANCE SERVICES VITTEL :

1) Travaux d'Aménagement 1^{er} étage Espace France SERVICES -Maison Ressources-: 465 525,45€

Dépenses de maîtrise d'œuvre (Cabinet Moho Architecture): 1819,72 €- Réalisation étude fluides thermiques (Fluid Concept): 6909,60 € - Bureau sécurité chantiers VERITAS: 921,99 €

Dépenses travaux: C2I Constructions: 1775,28 €-SOCALEG:13 713,35 €- MENUISERIE HOUILLON: 9562,10 €- SUEZ EAU: 1304,60 €- PARANT PLATRERIES ISOLATION: 56 820,99 €- MATHIS ET PHILIP:66 258,40 € - ZOZIK: 12 825,41 €- METALLERIE MOUGINOT:90 992,84 € - LTBO: 36 943,57 €- LOSANGE (raccordement France Services: 948 €- RAGOT Electricité: 58 410,45 €- ROBEY : 43 229,03 €- MENUISERIE JOLY:48 165,59 € - IDEX TERRITOIRE: extension chaufferie France SERVICES: 2571,39 € - ENEDIS (branchement coffret): 1859,02 € -ORANGE BUSINESS (installation réseaux internet et téléphonie):8064,12 €.

2) Acquisition de matériels pour l'équipement de France SERVICES à Vittel: 50 016, 26 €

- Equipement audiovisuel: 5540,80 €
- Acquisition matériel informatique (5 PC):6192 €
- Matériel de bureau et mobiliers, :34 332, 92 €
- Matériel de téléphonie (portables): 940,32 €
- Electro-ménagers –frigo, micro-ondes.... : 598 €
- Equipements divers: 229,78 €
- Installation d'un défibrillateur: 1870,44 €
- Extincteurs et plans évacuation : 312 €

PROJET LIAISON DOUCE VITTEL-CONTREXEVILLE: 37 512 €

- Factures du bureau d'études Energie Hautes Vosges pour l'étude de préfiguration: 12 240 €
- Factures du cabinet géomètre MERLE à Vittel: réalisation levés topographiques: 25 164 €
- Frais de publication au journal officiel marché public:108 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 (3)

PROJET AMENAGEMENT DE MARES (OPERATION TRAME BLEUE): Factures liées au creusement de mares (ID VERDE) 106 604,39 €

ADMINISTRATION GENERALE CCTE:

- Renouvellement annuel parc informatique ordinateur agents (3 agents et 1 portable) : 5434,80 €
- Renouvellement de 3 téléphones portables professionnels pour les agents de déchetterie: 1188 €
- Achat d'une imprimante étiquettes pour les bacs OMR et bacs jaunes (services déchets): 3505,20 €
- Acquisition d'un matériel TPE (terminal paiement électronique) pour paiement par CB à l'Atelier de Transformation de Fruits: 804 €
- Remplacement d'une carte manœuvre pour le fonctionnement de l'ascenseur à la CCTE:3666,55 €
- Renouvellement droits utilisation Logiciel SEGILOG et BERGER LEVRAULT: 7560 €
- Installation Pavé Led – 1 bureau- et Détecteur de Mouvement –toilettes –KERN-: 2760,98 €
- Installation d'un défibrillateur au siège administratif de la CCTE –SCHILLER-: 1473 €
- Extincteur Local Baie Informatique CCTE siège: 101,09 €

- ▶ Les dépenses nouvelles d'investissements 2024 (hors crédits reportés) sont détaillées dans le programme pluriannuel d'investissement dans les pages ci-après.

III.5 La section d'investissement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2024, des comptes administratifs 2021, 2022, 2023 et 2024 et la comparaison entre ces deux derniers CA (évolution), hors opérations d'ordre et solde d'exécution de la section d'investissement, constaté à la fin de l'exercice 2024, d'un montant de **501 157,14 €**.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors affectation du résultat)					Evolution
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2024/2023
Concours extérieurs	296 560,52 €	305 262,03 €	524 666,18 €	203 171,91€	- 61,28 %
FCTVA	104 025,81 €	19 303,96 €	53 231,38 €	90 950,91 €	+70,85 %
Excédent de fonctionnement capitalisé -1068-				266 948,35 €	-
Emprunts et dettes assimilées		350 000,00 €	Néant	Néant	Néant
Subventions d'équipement versées		1075,20€	Néant	Néant	Néant
TOTAL	400 586,33 €	675 641,19 €	577 897,56 €	561 071,17 €	-2,92 %

Il s'agit des subventions obtenues pour les dépenses d'équipement, des subventions attribuées pour le PIG Habitat par l'Etat (45 593 €), la Région Grand Est (77 801 €) et par le Conseil Départemental (25 000 €). Parmi les subventions affichées à ce chapitre figure également l'accompagnement financier de la Région pour le dispositif SARE (5467,46 €) et du Département à hauteur de 1600 €. Il intègre également, pour une forte proportion, le versement de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la mise en place d'actions au titre de la Trame Verte et Bleue (112 484,40 €), à savoir la réalisation de l'inventaire des zones humides, les études sur la zone du Halichard à Contrexéville (Trame Bleue) notamment. S'y ajoute également un fonds de concours de la ville de Contrexéville d'un montant de 4776 € relatif à la réalisation d'une étude d'aménagement du ruisseau d'Arceau dans le cadre de la compétence GEMAPI et le versement d'une subvention de la CAF (3989 €) pour la réalisation de la Diabolothèque du Relais Petite Enfance à VitteL.

Le budget 2025 intégrera les subventions liées aux investissements présentés dans le chapitre relatif au programme pluriannuel d'actions de la communauté de communes.

Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale. La recette pour 2024 est de **90 950,91 €**. Cette recette est principalement issue de la récupération de TVA concernant les travaux réalisés pour l'aménagement de France Services au 1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL.

L'excédent de fonctionnement capitalisé -1068- 266 948,35 €.

III.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2025	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Dotation Bacs Jaune et Bacs OMR	400 000,00 €	du 06/03/2021 au <u>06/12/2027</u>	7 ans	0,36% TF	Trimestre	171 428,64 €	57 142,84 €	540,00 €
Crédit Agricole Alsace Vosges	Aménagement d'un espace France Services au 1 ^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL	350 000,00 €	Du 26/12/2022 au <u>31/12/2029</u>	7 ans	2,70 % TF	Trimestre	250 000,00 €	50 000,00 €	6243,76 €
Crédit Agricole Alsace Vosges	Bâtiment Relais SOLOCAP	1 800 000 €	Du 01/03/2018 au <u>28/02/2028</u>	10 ans	1,05% TF	Trimestre	585 000,00 €	180 000 €	5494,13 €
Crédit Agricole Alsace Vosges	Bâtiment Relais SETL MAIRE 2L LOGISTICS	1 300 000 €	Du 01/01/2019 au <u>31/12/2028</u>	10 ans	0,87 % TF	Trimestre	533 594,37 €	131 664,75 €	4213,49 €
	TOTAL	3 850 000 €					1 540 023,01 €	418 807,59 €	16 491,38 €

Les indicateurs financiers 2024 sont positifs

La capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées). La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

- **Le niveau de l'autofinancement brut s'est accru en 2024 au vu des résultats prévisionnels de 2024, puisque la CAF brute atteint 992 853,63 € et permet de couvrir l'annuité de la dette de 418 807,59 €.**

La capacité d'autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

- **La CAF nette de la CCTE atteint en 2024 la somme de 574 046,32 € (différence entre la CAF brute diminuée de l'annuité de remboursement en capital de la dette).**
- **La capacité de désendettement** : ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année. Elle est calculée en divisant l'encours de la dette au 31 décembre de l'année précédente par rapport à l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.
- ❖ **Encours de la dette de la CCTE au 31/12/2024: 1 540 023,01 € / CAF Brute constatée au 31 12 2024 : 992 853,63 € = 1,55**

Ce taux est de 2 années en moyenne pour les communautés de communes au niveau national(données DGCL-2023)

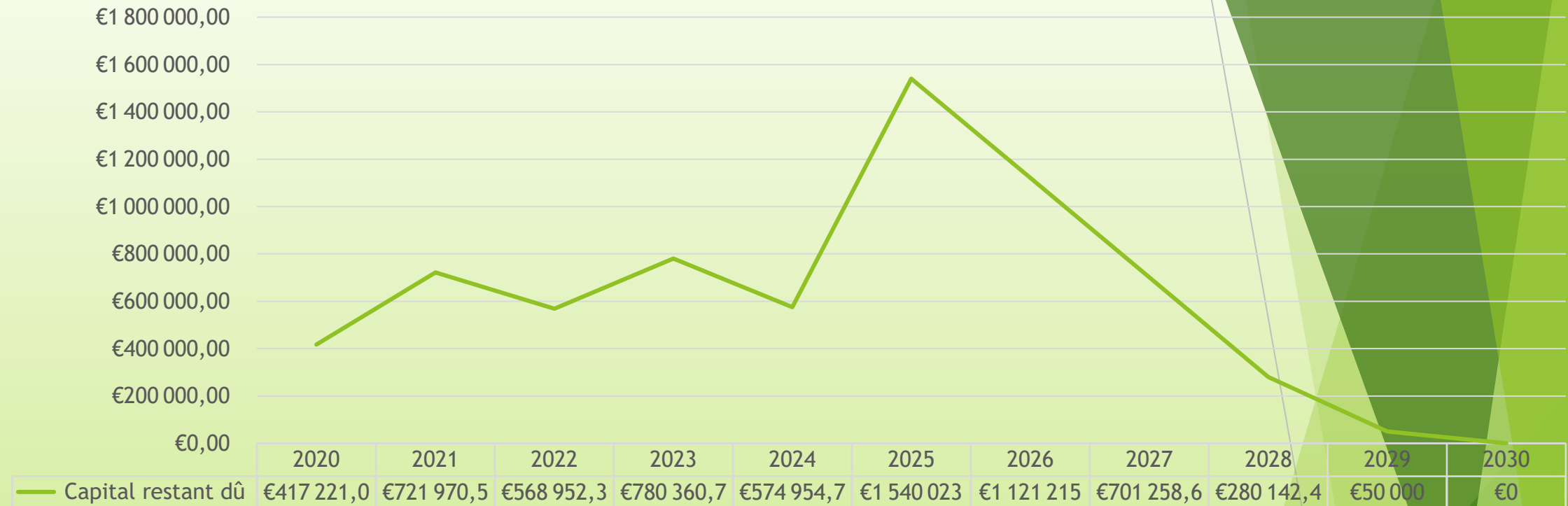
- ❖ **La totalité de la dette peut donc être remboursée en moins de deux ans (le coefficient étant de 1,55)**
- **Le taux d'endettement** d'une collectivité apprécie la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur financier se calcule en divisant l'encours de la dette au 31 décembre par les recettes réelles de fonctionnement au cours de l'exercice considéré.
- ❖ **Taux d'endettement de la CCTE = 1 540 023,01 € (encours de la dette)/ 6 513 514,17 (Recettes réelles de fonctionnement CA 2024)= 23,6 %**

Ce taux est en moyenne de 44 % en moyenne pour les communautés de communes au niveau national(données DGCL-2023)

- **L'encours de la dette par habitant** se calcule en divisant le capital restant dû au 31 décembre de l'exercice par la population de l'EPCI
- ❖ **1 540 023,01 € (Capital restant dû au 31 décembre 2024) / 17 781 (population totale de l'EPCI – sources INSEE 1^{er} janvier 2025)= 86,61 € /habitant**

L'endettement moyen par habitant pour les communautés de communes est de 203 €/habitant (données DGCL-2023)

Capital restant dû**



Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû de la dette s'élève à 1 540 023 € et s'éteindra en **décembre 2029**, soit une **durée de 5 ans**. **L'endettement de la Communauté de Communes « Terre d'Eau » reste donc relativement modeste** au regard des collectivités figurant dans la même strate de population.

En outre, le coefficient d'extinction de la dette(*) au 1^{er} janvier 2025 est inférieure à 2 ans, sachant que le seuil d'alerte est fixé dorénavant à 11/12 années.

(*) *Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements*

(**) **En 2024, les emprunts liés au budget annexe des bâtiments des zones d'activités sont intégrés au budget principal de la CCTE**, ce qui explique l'accroissement du capital restant dû, sachant que les recettes liées, à savoir le remboursement des loyers par les entreprises SOLOCAP et SETL MAIRE-2 L LOGISTIC, qui couvrent le remboursement du capital, ont-elles aussi été intégrées aux recettes du budget principal.

Les orientations budgétaires du BUDGET PRINCIPAL 2025

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2025 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2024	Réalisé 2024	Reports	Proposé vote BP 2025 *
011	Charges à caractère général	4 129 940,00 €	3 162 368,15 €	Néant	3 951 929,00 €
012	Charges de personnel	1 100 200,00 €	975 495,27 €	Néant	1 110 000,00 €
014	Atténuations de produits	1 129 404,00 €	1 129 284,00 €	Néant	1 193 404,00 €
023	Virement à la section d'investissement (équilibre budgétaire)	Néant	Néant	Néant	<i>A intervenir pour équilibre budgétaire (le cas échéant)</i>
042	Opérations d'ordre Dotations aux amortissements	983 000,00 €	831 928,72 €	Néant	<i>* 830 000,00 € Les amortissements définitifs seront connus prochainement</i>
65	Autres charges de gestion courante	374 180,00 €	229 432,52 €	Néant	321 780,00 €
66	Charges financières	22 570,00 €	22 361,72 €	Néant	17 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	12 500,00 €	1 448,88 €	Néant	10 500,00 €
68	Dotations provisions dépréciation	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL		7 751 794,00 €	6 352 319,26 €	Néant	7 434 613,00 € *

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2025 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2024	Réalisé 2024	Reports	Proposé vote BP 2025 *
002	Section de fonctionnement reporté	1 696 812,61 €	1 696 812,61 €	Néant	2 239 640,36 €
013	Atténuations de charges	69 500,00 €	71 717,60 €	Néant	52 000,00 €
042	Opérations d'ordre Amortissement subventions investissts	382 900,00 €	381 632,84 €	Néant	* 380 000 € <i>Les amortissements définitifs seront connus prochainement</i>
70	Produits des services, du domaine...	315 900,00 €	303 265,30 €	Néant	326 024,00 €
73	Impôts et Taxes	950 000,00 €	948 621,00 €	Néant	940 000,00 €
731	Fiscalité Locale	2 796 500,00 €	2 822 802,91 €	Néant	2 822 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 622 799,00 €	1 864 377,94 €	Néant	1 853 529,50 €
75	Autres produits de gestion courante	474 476,00 €	490 939,31 €	Néant	489 048,40 €
77	Produits spécifiques	5 000,00 €	11 790,11 €	Néant	3 500,00 €
TOTAL		8 312 387,51 €	8 591 959,62 €	Néant	9 105 742,26 € *

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2025 PAR CHAPITRE Section d'Investissement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2024+ RAR	Réalisé 2024	Reports RAR 2025	Proposé vote BP 2025 Dépenses nouvelles
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	Néant	Néant	Néant	Néant
040	Opérations d'ordre transfert entre sections - amortisss subventions	382 900,00 €	381 632,84 €	Néant	<u>380 000 €</u> <i>Les amortissements définitifs seront connus prochainement</i>
041-13	Opérations Patrimoniales	95 880,32 €	95 540,78 €	Néant	Néant
16	Emprunts et Dettes assimilées	465 000,00 €	464 401,55 €	Néant	419 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	127 312,60 €	14 328,00 €	€	10 000,00 €
204	Subventions d'équipts versées	257 127,74 €	101 243,04 €	€	245 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	753 178,56 €	192 368,01 €	9138,00 €	409 500,00 €
23	Immobilisations en cours	658 788,00 €	452 622,92 €	40 410,23 €	140 000,00 €
26	Participations et créances rattachées	Néant	Néant	Néant	Néant
458-101	Liaison Douce Vittel-Contrexéville	275 514,00 €	37 512,00 €	Néant	238 002,00 €
458-102/103	Aménagement de mares	110 638,72 €	106 604,39 €	Néant	60 000,00 €
458-104	Aménagement Ruisseau Arceau				1 358 000,00 €
TOTAL		3 126 739,94 €	1 846 253,53 €	49 548,23 €	3 259 502,00 € *

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2025 PAR CHAPITRE

Section d'Investissement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2024 + rar	Réalisé 2024	Reports	Proposé vote BP 2025 Recettes nouvelles *
001	Solde exécution de la section d'investissement reportée	501 157,14 €	501 157,14 €	Néant	47 903,50 €
021	Virement de la section fonctionnement	Néant	Néant	Néant	Ecritures à intervenir pour équilibre budget
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissts immos)	983 000,00 €	831 928,72 €	Néant	830 000,00 € <i>Les amortissements définitifs seront connus prochainement</i>
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	366 948,65 €	357 899,26 €	Néant	30 000 €
13	Subventions d'investissements	822 116,60 €	109 458,56€	106 276,10 €	551 525,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	Néant	Néant	Néant	Néant
20	Immobilisations incorporelles	67 364,83 €	67 364,83 €	Néant	Néant
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 117,20 €		2 444,00 €
458 201	Liaison Douce Vittel-Contrexéville	275 514,00 €	10 104,32 €	Néant	238 002,00 €
458 202/203	Aménagement de Mares	110 638,72 €	15 127,00 €	75 635,00 €	48 000,00 €
458-204	Aménagement du Ruisseau d'Arceau				1 358 000,00 €
TOTAL		3 126 739,94 €	1 894 157,03 €	181 911,10 €	3 105 874,50€ *

IV. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET PROJETS PLURIANNUELS

L'année 2025 (en sus des crédits reportés de 2024) consacrera un programme d'actions particulièrement important parmi lesquels figureront les opérations suivantes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: 132 500 €

(Ce chapitre ne traite pas des zones d'activités économiques traités dans l'examen d'un budget annexe spécifique)

☐ **Mise en place du dispositif d'aide aux artisans et commerçants du territoire** en substitution du dispositif FISAC sur la base de développement de projets structurants – **DISPOSITIF ACCORD du CONSEIL REGIONAL GRAND EST: 60 000 € inscrits en dépenses d'investissement.**

☐ **Agence de Développement Economique « VOSGESECO »**: Cotisation d'adhésion au **dispositif régional expérimental** porté par la CCI des Vosges sur trois années (2023/2025) en direction du développement économique endogène et exogène.
Cotisation 2025: 13 000 € inscrit au BP 2025 (0,75 €/habitant).

☐ **Partenariat avec l'association ECOPLAINE: 5000 €** de dépenses programmées au BP 2025:

- ❖ Fin de la convention avec l'association «Ecoplaine »
- ❖ Inscription dans le BP 2025 d'une enveloppe de 5000 € pour le financement d'opérations ponctuelles liées au développement économique dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrites au BP et avec validation préalable du conseil de communauté.

Développement Economique (suite)

- **Aide à l'immobilier selon convention de délégation de compétences signées avec le Conseil Départemental des Vosges : 40 000 €**
 - remboursement au département de la part communautaire des **aides à l'immobilier d'entreprises** (20%): **40 000€** de crédits programmés. Prise en compte des dossiers réglés par le Conseil Départemental en 2023/24 et anticipation d'une baisse de l'accompagnement du CD 88 (*l'intervention actuelle était de 80 %, mais ce taux d'intervention va diminuer: une décision sera prochainement annoncée en avril 2025*).

- **Local incubateur à Vittel : 11 000 € en dépenses de fonctionnement et 14 100 € en recettes de fonctionnement.**

Dénonciation du bail avec la ville de Vittel à échéance du 31 mars 2025 effectuée. Paiement des loyers à la ville de Vittel de janvier à mars 2025: 7500 €.

Consommables (téléphone, électricité, combustible, assurances...): 3500 €

Recettes: Remboursement des fluides assurée par le CNAM (période du 1^{er} avril 2022 au 1^{ER} décembre 2023) : *recette à percevoir de 14 100 € en 2024 par la CCTE. Recette non perçue à ce jour en dépit des courriers en recommandés au CNAM. La somme a été mandatée par la Trésorerie en vue du recouvrement.*

ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2025 BUDGET PRINCIPAL DANS LES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

▶ PRINCIPALES DEPENSES FONCTIONNEMENT (hors opération d'ordre)

Dépenses de Fonctionnement (hors opérations d'ordre): 110 385 €

- ❑ Intérêts des emprunts des bâtiments SETL MAIRE (ZA Auzainvilliers) et SOLOCAP (ZA VITTEL):
9 760 €
- ❑ Entretien, réparation des bâtiments situés sur la ZA AUZAINVILLIERS (*Nestlé, Alvévia, Id Verde*):
12 000 €
- ❑ Frais d'entretien des espaces verts, des terrains, de l'éclairage public, réfection de voirie, entretien des réseaux, paiement des assurances et des taxes foncières relatives aux différentes zones d'activité auquel s'ajoute cette année une prestation de balayage de voirie des zones d'activités: **88 625 €**

▶ PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT (hors opérations d'ordre):**479 700 €**

- Produit des loyers des différents bâtiments situés sur les zones d'activités: **468 600 €**
- * NESTLE, ALTEVIA, ID VERDE, AXIMUM situés sur la ZA AUZAINVILLIERS: 109 000 €
- * BATIMENT RELAIS SETL MAIRE – ZA AUZAINVILLIERS: 148 100 €
- * BATIMENT RELAIS SOLOCAP –ZA CROISETTE A VITTEL: 173 300 €
- * TERRAIN RELAIS SETL MAIRE - ZA HOUECOURT: 38 200 €
- Remboursement taxes foncières: **11 100 €** (Altevia, 2L Logistics, Solocap...)

▶ **PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES BP 2025** (hors opération d'ordre)

▶ **Dépenses d'investissement: 345 000 € de nouveaux crédits**

- ❑ **Bâtiment Relais NESTLE: 30 000 €-** programmation d'une enveloppe pour réalisation de travaux d'amélioration
- ❑ **Bâtiment Relais SOLOCAP: remboursement du capital de l'emprunt: 180 000 €**
- ❑ **Bâtiment Relais SETL MAIRE: remboursement du capital de l'emprunt: 131 000 €**
- ❑ **Divers Bâtiments ZA Auzainvilliers: 4000 €**

Pas de recettes en section d'investissements du budget général à inscrire

HABITAT: 319 450 € de crédits- 191 832,50 € de recettes

PIG HABITAT – Programmation 2025 – NOUVEAU PIG PACTE TERRITORIAL « FRANCE RENOV » durée de 3 ans (2025-2027)

DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH)

Volet 1 DYNAMIQUE TERRITORIALE ET VOLET 2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

1^{ère} année

AIDES AUTONOMIE/PRECARITE ENERGETIQUE ET ECONOMIES D'ENERGIE –VOLET « DYNAMIQUE TERRITORIALE »

- **Crédits programmés (2025): 293 650 €**
- ❖ **Aides aux particuliers: 180 000 € (investissement)** de nouveaux crédits (CCTE + Avance part Département)
- ❖ **Frais d'études: 113 000 € (fonctionnement)**- mission d'ingénierie confiée au bureau d'études SOLIHA- Marché signé en avril 2024 pour une durée de 9 mois, reconductible 1 an soit pour l'année
- ❖ **Frais divers (publication pour lancement nouveau marché en fin d'année 2025 +Flyers PIG HABITAT: 650 €**
- **Subventions attendues (2024): 180 832,50 €**
- **Aides aux particuliers (investissement) : 121 332,50 €** dont **66 332,50 € de crédits reportés** (CD 88: 35 000 € - 2023 et Région – 31 332,50 € -(2021) et **55 000 € de nouveaux crédits**
(35 000 € CD 88 (2024) et 20 000 € Région GRAND EST (2022/23).
- **Frais d'études:**
- **56 500 €** de nouvelles recettes attendues –fonctionnement-
- * **Provisions pour annulation de mandats en section dépenses: 3000 €**

HABITAT -suite-

- ▶ **Fin du dispositif SARE:** Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique pour les particuliers ne rentrant pas dans le dispositif du PIG HABITAT, assurée temporairement par la plateforme Régionale jusqu'au 01/04/2024. Cet accompagnement a été confié à compter du mois d'avril 2024 au nouvel opérateur en charge du PIG, SOLIHA pour une durée de 9 mois reconductible 1 an. Ce dispositif est remplacé par le
- ▶ **Volet 2 obligatoire du SPRH: Information, Conseil et Orientation** (ancien SARE): mission confiée à SOLIHA – Dépenses à programmer au BP 2025 (section de fonctionnement): **20 000 €**
Recettes: 11 000 € (10 000 € Etat , Département 1000 €)
- **Non reconduction de l'aide pour les ravalements de façades et les toitures pour les particuliers** sous conditions de ressources en 2025. Inscription uniquement d'une somme de 5000 € pour les dossiers déposés en 2024 et à financer en 2025: 5 000 € en section investissement.
- ▶ **Cotisation d'adhésion à l'ADIL 88 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) suite à la création de cette agence par l'Etat et le Conseil Départemental en 2024 – montant inscrit au budget: 800 € pour l'exercice 2025.**

TRANSITION ENERGETIQUE:

ETUDE RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS PUBLICS : Pas de dépenses en 2025- Recettes (fonctionnement): 30 937,50 € BP 2025

- ▶ **Réalisation d'une étude sur la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux dans le cadre d'un dispositif d'avances remboursables de la Banque des Territoires- dispositif « In Tracting ». Mission confiée au bureau d'études IOTHERM CONSEILS et MAN ENERGY et soldée à ce jour.**
- ▶ **Coût réel de l'étude: 119 250 € TTC – coût soldé en 2024. Pas de dépenses en 2025.**
- ▶ **Recettes aide Banque des Territoires égale à 50 % du coût de l'étude réalisée sur la base d'une dépense HT de 99 375 € soit 49 687,50 € (recette perçue en 2024)**
- ▶ **Recettes de la Région GRAND EST programme CLIMAXION: 30 937,50 € (à percevoir en 2025 – inscription au BP 2025 fonctionnement)**
- ▶ **Total des subventions obtenues pour cette étude: 80 625 € soit 80 % de la dépense HT. Dépenses réelles CCTE sur la base de la dépense TTC: 38 625€.**

ETUDE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE: 63 950 € dépenses BP 2025- 51 180 € recettes (section fonctionnement) BP 2025

- ▶ **Réalisation d'une étude sur la réduction des effets de émission de gaz à effet de serre : 78 354€ (coût de l'étude confiée en septembre 2024- Bureau d'études NOOCARB- GREEN) – 15 354 € payée en 2024 et 63 950 € de nouveaux crédits à inscrire au BP 2025 - 63 000 €- Reliquat Etudes, 800 € frais journée sensibilisation et 150 € frais publication marché.**
Co-financement de l'étude à hauteur de 80 % par l'ADEME : 31 987,50 € et par la Région (programme CLIMAXION): 19 192,50 €:

ACTION SOCIALE

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN LIAISON FROIDE:

- **Marché de prestations de services avec la société ELIOR renouvelé en 2025**
- **DEPENSES A PREVOIR BP 2025: 130 500 € (Fonctionnement) dont:**
1000 repas/ mois X 12 mois: 12 500 repas/an à 10,04 € TTC l'unité soit **125 500 €**
Inscription d'une recette prévisionnelle de **128 000 €** (facturation des repas aux usagers bénéficiaires du service).

MAISON « FRANCE SERVICES » (locaux « Maison Ressources » à Vittel) :

Fonctionnement de la structure

DEPENSES: 127 150 € - RECETTES: 52 000 €

- Crédits de fonctionnement à prévoir au BP 2025: 127 150 € (incluant pour **90 400 €** le *financement du poste d'adjoint administratif à temps partiel 24h et du second poste du nouvel agent à temps complet et 36 750 € de crédits divers de fonctionnement de la structure sur une année complète (7594 € de remboursement des intérêts d'emprunt – frais de ménage dans la structure...)*).
- Permanences du Centre d'Intervention du Droit des Femmes et des Familles dans le cadre de la Convention Pluriannuelle de 3 ans conclue avec le CIDFF sur notre territoire à la Maison Ressources :**2760 €**
- Inscription d'une recette de fonctionnement de 45 000 € de l'Etat et de **7000 €** du Conseil Départemental dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concertée (CTEC) avec le Conseil Départemental pour l'amélioration de la qualité du service et la pérennisation du modèle économique des maisons « France Services.

INVESTISSEMENT: AMENAGEMENT DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAISON RESSOURCES A VITTEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE « FRANCE SERVICES »

Dépenses: 96 494,23 € dont: **10 494,23 € de crédits reportés 2024** (DGD Electricité RAGOT) et **86 000 € de nouveaux crédits** inscrits en 2025 (2^{ème} annuité de remboursement de l'emprunt: 50 000 € et 6000 € notamment pour la signalétique communautaire à réaliser sur le fronton du bâtiment - 3000 € et 3000 € pour diverses dépenses d'investissement).

Recettes: 337 965 € de recettes programmées au BP 2025 et à percevoir:

DETR : 179 025 € - CONSEIL DEPARTEMENTAL(Contrat de Territoire): 109 990 € **REGION GRAND EST –CLIMAXION: 46 510 €.**
Solde négatif DGD des entreprises – 2440 € (Vosges Charpente et C2i)

○ RELAIS PETITE ENFANCE :

❖ **FONCTIONNEMENT : DEPENSES: 89 400 € RECETTES: 64 800 €**

Les dépenses intègrent principalement les **deux postes des adjointes d'animation titulaires** chargées du fonctionnement du RPE (1,5 ETP) pour **67 700 €**. Parmi les autres dépenses de fonctionnement figurent **l'aménagement d'un coin enfant au nouveau bureau du RPE situé au rez de chaussée de la CCTE** et **l'isolation phonique** de ce bureau, ainsi que de **petits travaux de réfection de sol au local du RPE à Vittel** pour un montant de **7900 €**, **co-financé à 80% par la CAF des Vosges**.

Une recette de la CAF des Vosges d'un montant de **64 800€** est programmée au titre de sa contribution au fonctionnement du RPE (60 000 € pour le fonctionnement du RPE et 4800 € pour le co-financement à 80% des travaux précités.

○ Ateliers informatique Seniors: 7 800 €

➤ **7800 €** de crédits de fonctionnement dont:

❖ Financement poste animateurs atelier informatique – **convention de prestation de services avec l'association « La Toupie »** de Contrexéville afin d'assurer l'animation de l'atelier en complémentarité de l'équipe de bénévoles et ainsi pérenniser le fonctionnement de l'atelier: **7000 €** - et une somme de **800 €** pour le **fonctionnement du réseau (sécurisation du réseau Internet et frais d'impression flyer)**

○ Prévention Santé: 17 840 € Dépenses- 8400 € recettes

○ **17 840€** de crédits de fonctionnement pour le financement des prestations assurées par **l'association SIEL BLEU** pour l'animation de ces ateliers gymnastique adaptés aux seniors et pour les ateliers de mémorisation (**850 €**), ainsi que pour les actions de formation en matière de prévention de santé mentale (**8400 €** années 2024 et programme 2025) et **7500 €** de crédits supplémentaires de fonctionnement pour la **réalisation du diagnostic préalable à l'établissement d'un CONTRAT LOCAL DE SANTE** avec l'Agence Régionale de Santé (**5000 €** de dépenses programmées), **l'organisation d'un ciné-débat sur les violences conjugales au mois de mars 2025 en collaboration avec le CIDFF...**

○ **. Recettes de 8400 €** de la **Région GRAND EST** pour le programme de **formation en santé mentale 2024 et 2025**. A titre d'information, une recette de 12 500 € est perçue de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le demi-poste de l'agent en charge de la santé sur le budget général au chapitre 020.

ACTION SOCIALE (suite)

- ❑ **Actions en Faveur de la Jeunesse: 48 510 € Dépenses - Recettes 22 500 €**

Principales dépenses:

- ❖ **Mission Locale:** contribution communautaire au fonctionnement de la mission locale et des permanences assurées sur le territoire de la communauté de communes: **18 000 €**
 - ❖ **Mise en œuvre de projets jeunes participatifs dans les communes avec « La Toupie » de Contrexéville:** **3 000 €**
 - ❖ **Intervenants Formations dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale):** **2 600 €**
 - ❖ **Dépenses de personnel affecté à cette mission:** **23 000 €** (1/2 poste de l'agent en charge de l'animation-coordination CTG (40%) et du réseau parentalité (10%).
 - ❖ **Contribution au fonctionnement du réseau parentalité porté par la CC Vosges Côté Sud-Ouest:** **1 500 €**
- Recettes:** **20 900 €** (CAF subvention CAF poste coordination CTG) et **1 600 €** de la CAF pour les formations CTG

Aire d'accueil des Gens du Voyage:

- ❖ Inscription **dépenses de fonctionnement:** **111 600 €**
- ❖ Cette dépense intègre le **contrat de prestation de service avec le prestataire, la société SG 2A L'HACIENDA**, chargée depuis décembre 2020, **d'assurer la gestion administrative de l'aire des gens du voyage** : **73 000 €** de crédits programmés (nouveau marché conclu en décembre 2024 et plantation de haies par Chantiers Services).
- ❖ L'autre poste de dépenses concerne le fonctionnement de l'aire d'accueil: eau, électricité, téléphone, maintenance logiciel...): **38 600 €**
- ❖ Inscription **Recettes de fonctionnement:** **37 000 €** dont 23 000 € d'aides de la CAF 88 et 12000 € de recettes issues des droits des usagers et 2000 € issues de recettes diverses liées au cautionnement.
- ❖ Inscription de **dépenses d'investissements- lignes de crédits-** pour la réalisation de travaux au sein de l'aire des gens du voyage:
30 000 € - réparation des 4 portes blindées et remplacement du coffret électrique.

MOBILITES

➤ MOBILITE: DEPENSES: 152 000 € - RECETTES:45 000 € section de fonctionnement

- TRANSPORT A LA DEMANDE Marché de prestations de services avec la société SADAP PIOT. Dépenses BP 2025: **37 000 €**
- NAVETTE NAVIGEAUX entre Vittel et Contrexéville: Dépenses BP 2025: **25 000 €**.
- AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES: renouvellement de l'enveloppe de **20 000 €** concernant le dispositif d'incitation à l'acquisition de vélos électriques.
- ETUDE MOBILITE AVEC LA REGION GRAND EST: inscription d'une dépense de fonctionnement de **60 000 €** sur le budget 2025 pour l'engagement de l'étude relative à la mobilité (RAR). Recette d'investissement prévisionnelle de **45 000 €** (35 000 € Région – 10 000 € Département).
- ❖ Recrutement du bureau d'études en mars/avril 2025- mission de 9 mois- en vue d'aboutir à la détermination d'un Plan de Mobilité Simplifié à échéance de février 2025.

▶ MOBILITE Section investissement

Dépenses d'investissement

10 000 € inscrits au BP 2025. (renouvellement poteaux pour signalisation Navigeaux):

Recette d'investissement: **6000 € BP 2025** -Banque des Territoires/CDC suite réponse AAP

MOBILITES (suite)

► PROJET PLURIANNUEL « LIAISON DOUCE VITTEL CONTREXEVILLE TERRITOIRE TERRE D'EAU » 2023-2027

► **Prestations intellectuelles 263 280 € HT** Engagement en 2025 des études AMO et de maîtrise d'œuvre. Dépenses réalisées en 2024: **37 512€** et recettes (fonds de concours des deux villes de Vittel et Contrexéville: **10 104,32 €**).

► **Crédits à inscrire au BP 2025:** dépenses prestations intellectuelles (investissement): **238 002 €** en 2025- recettes: **238 002,00 €** -prestations intellectuelles

□ Pour mémo

DEPENSES	Coût HT	RECETTES	Montant HT
Etude topographique géomètre Merle (réalisée)	20 970,00 €	Etat-DETR catégorie 1/DSIL (23%)- à solliciter 2025 en même temps que la phase travaux.	52 656,00 €
Etude faisabilité opérationnelle Par le cabinet EHV (réalisée)	10 200,00 €	Etat-appel à projets Fonds Mobilités Actives (attribué)	80 150,00 €
Mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)- en cours de recrutement- 2025	96 712,00 €	Conseil Départemental 88 -Aide AAP Itinéraires Cyclables Création et valorisation 2023 -30% étude opérationnelle, soit 7% attribué;	18 000,00 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux (5% coût des travaux) - à intervenir en 2025	135 398,00 €	<u>Autres financeurs:</u> Région GRAND EST-ADEME	59 818,00 €
		Fonds propre- fonds de concours des villes de Vittel et Contrexéville (20%)	52 656,00 €
TOTAL PRESTATIONS	263 280,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	263 280,00 €

MOBILITES (suite)

- ▶ **PROJET PLURIANNUEL « LIAISON DOUCE VITTEL CONTREXEVILLE TERRITOIRE TERRE D'EAU » 2025-2027 - pas de dépenses relatives aux travaux en 2025.**
- **Travaux: 1 934 246 € HT** (à budgéter sur les exercices 2026/27 en autorisations de programmes -crédits de paiements) - financements sollicités actualisés sur la base de l'étude de faisabilité opérationnelle avec le choix du tronçon le long de la route départementale (Vittel).

Dépenses	Montant HT	Financiers	Montant HT
Bordures et revêtements	1 381 306,00 €	Etat DETR Cat. 1/DSIL (à solliciter septembre 2025)	386 649,00 € (20%)
Assainissement	122 200,00 €	<u>Etat-Appel à projets Fonds Mobilités Actives</u> (attribué)	587 765,00 € (30%)
Espaces Verts	141 290,00 €	Conseil Départemental Vosges- Aides Mobilités Douces (à solliciter dispositif BOURG-CENTRE septembre 2025)	193 425,00 € (10%)
Signalisation	46 770,00 €	Autres financeurs : Région GRAND EST - ADEME (à solliciter automne 2025)	379 358,00 € (20%)
Mobilier	223 730,00 €	Fonds propres- fonds de concours de Vittel et Contrexéville à CCTE (20,34 %)	386 649,00 € (20%)
Frais Généraux	18 950,00 €		
Total Dépenses HT	1 934 246,00 €	Total Recettes HT	1 934 246,00 €

TOURISME: 61 200 € - dépenses de fonctionnement BP 2025 – pas de crédits en investissements en 2025

1. Actions d'animation touristique: 10 000 €

La compétence relative à l'animation et la promotion touristique restant une **compétence partagée de la communauté de communes et des villes de Vittel et Contrexéville**, la CCTE maintient la programmation d'une dépense prévisionnelle de **10 000 €** pour la **réalisation d'opérations d'animations et de communication touristique sur son territoire.**

2. Réalisation de sentiers intercommunaux: 8000 € entretien des sentiers existants – convention avec le Club de Randonnée de Contrexéville (2000 €) -5000 € de crédits pour l'intervention de services extérieurs et 1000 € de dépenses diverses (petit équipement...).

3. Aide à l'immobilier touristique: remboursement au département de la part communautaire des **aides à l'immobilier touristique, soit 20% par dossier** (gites, chambres d'hôtes, campings...): **40 000 €** de crédits programmés au BP 2025.

4. Aire de camping- car de Contrexéville: 3200 € - budget prévisionnel de **3200 €** pour le premier semestre 2025 en fonctionnement.

COMMUNICATION: 35 940 € (dépenses fonctionnement) – pas de dépenses d'investissement

- Impression et distribution du bulletin communautaire
- Hébergement par Neftis du site internet communautaire
- Réalisation de matériel de communications (goodies, sacs, divers supports)
- Abonnement licences pour matériel de communication (logiciel CANVA) et presse (Vosges Matin)

ENVIRONNEMENT- GEMAPI –BIODIVERSITE- Compétence GEMAPI

Programmation budgétaire 2024 : **65 080 € Dépenses – 62 500 € Recettes (taxe GEMAPI)**

1. Territoire EPTB Meurthe et Madon (BP 2024): **39 200 € Fonctionnement** dont:

- **Contribution EPCI « tronc commun » volet protection contre les inondations**: 3,80 €/hab/2025, soit **7200 €** au BP 2025
- **Contribution volet GEMAPI 2024** (au titre du **transfert de compétences**) y compris maîtrise d'œuvre et travaux à réaliser sur affluents du Madon entre 2021 et 2026): **32 000 €**
- **Frais divers**: **200 €**
- 2. Territoire EPTB Meuse: **23 000 €**
- **Cotisation annuelle EPTB - Délégation compétence GEMAPI hors investissement - (BP 2024)**: **22 000 € (Fonctionnement)**
- **Taxes Foncières suite acquisition terrains Contrexéville projet AGECE**: **1000 €**
- **3. Subvention à la Fédération de Pêche pour des chantiers jeunes sur les rivières en 2024** : **2880 €** (l'attribution effective de la subvention reste soumise à un rapport d'évaluation de l'action non transmis à nos services à ce jour).

Programmation pluriannuelle GEMAPI – pas d'inscription de crédits au BP 2025 (hors coût imperméabilisation et compensation zones humides suite aux nouvelles exigences environnementales qui devraient être connue courant de l'année 2025 –études SAFEGE et BIOTOPE)

- ❑ **PROJET AGECE**: **Travaux**: 4,481 M€ HT dont **847 000 € HT** à charge de la CCTE (programmation pluriannuelle), soit **1 016 400 € TTC** à programmer ultérieurement. Récupération de TVA sur la phase travaux à prendre en compte. (estimations hors coût imperméabilisation et compensation zones humides suite aux nouvelles exigences environnementales qui devraient être connues courant de l'année 2025 –études SAFEGE et BIOTOPE). Le dossier doit faire l'objet en 2025 d'une évaluation coût-bénéfice au vu des éléments qui seront communiqués par l'EPTB MEUSE.
- ❑ *Aucune dépense d'études supplémentaires, ni de travaux n'est à budgétiser pour 2025.*
- ❑ **PROJET VITTEL** (Etude Programme Restauration Petit Vair et de Gestion des Ecoulement de Vittel): Etablissement d'une fiche-action concernant la réalisation d'une étude préalable au PAPI 3- Montant prévisionnel global de l'étude : **80 000 €** subventionnée à hauteur de 80 % par Agence de l'Eau Rhin Meuse, Etat (FPRNM) et la Région Grand Est. Reliquat potentiel à charge CCTE: **16 000 €**. Portage de l'étude par EPTB Meuse suivant convention à établir en 2025 du fait de la délégation de compétence GEMAPI. Inscription des crédits programmée au BP 2025.
- ❑ **3. Produit de la taxe GEMAPI pour couvrir les frais de cotisations aux EPTB**: recette fiscale estimée de **62 000 € (base 3,30 €/habitant) inchangé.**

OPERATION TRAME VERTE ET BLEUE 2025:

DF/Trame Verte: 251 800 € dont:

- ❑ Haies: achat des plans, plantations et entretiens, publication du marché: 155 000 €
- ❑ Prairie/plan de soutien élevage à l'herbe: 75 500 €
- ❑ Prestations associations: 10 000 €
- ❑ Verger conservatoire ZA Auzainvilliers: 8800 € (entretien, taille verger – transfert verger)
- ❑ Communication et animation: 2500 €

RF/Trame Verte: 113 784 €

- ❑ Opération Haies, Prairies/PSEH –AERM: 93 224 € - et particuliers (haies) : 10 000 €
- ❑ Aide au financement postes agents opération prairie/PSEH: 10 560 €

DF/Trame Bleue: 81 500 €

- ❑ Entretien végétation cours d'eau-prestations associations: 25 000 €
- ❑ Communication: 2000 €
- ❑ Prestations partenaires: 50000 € (Factures CENL 25 000 € Zones Humides – Autres prestataires: 25 000 €)
- ❑ Reliquat Etudes Ruisseau d'Arceau (BEPG) + divers: 2000 €
- ❑ Achat petit équipement, divers: 2500 €

RF/Trame Bleue: 30 756 €

- ❑ Agence de l'Eau Rhin/Meuse -Reliquat subvention Etude Ruisseau d'Arceau: 10 208 €
- ❑ Agence de l'Eau Rhin/Meuse – Animation Postes Agents Trame Bleue: 5000 €
- ❑ Commune de Contrexéville: Fonds de Concours pour Etude Ruisseau d'Arceau: 14 328 €
- ❑ Commune d'Urville: reliquat étude ruisseau d'Urville à percevoir: 1220 €

DI/Trame Bleue: 123 000 €

- ❑ Aménagements de Mares: opération 1- Mares 2024: 60 000 € -opération 2: Mares 2025: 60 000 €
Panneaux Pédagogiques Mares: 3000 €.

RI/Trame Bleue: Aménagement de Mares: 96 000 € Opération Mares: 2024: 48 000 € - Opération Mares 2025: 48 000 €.

Opération pluriannuelle Travaux d'aménagement du ruisseau d'Arceau à Contrexéville - BP 2025

Plan de financement de l'opération

Dépenses d'investissement inscrites : **1 357 200 €**

Recettes d'investissement à solliciter: Agence de l'Eau RHin-Meuse: **814 320 € (60%)**-

Région Grand Est:**271 440 € (20 %)**- Ville de Contrexéville : **271 440 € (20 %)** - Fonds de Concours à la CCTE.

Type d'opérations	Nature de l'opération	Coût global de l'opération
OP0	Travaux préparatoires	10 150 €
OP1	Traitement de la ripisylve	11 250 €
OP2	Gestion des Ouvrages	21 755 €
OP3	Diversification des Ecoulements	31 000 €
OP4	Remise à ciel ouvert du ruisseau d'Arceau	289 090 €
OP5	Remplacement des ouvrages de vidange par des moines fonctionnels	100 000 €
OP6	Renaturation des berges du lac	387 000 €
OP7	Valorisation Pédagogique des sites aménagés	133 200 €
	Travaux imprévus et divers	147 516,75 €
TOTAL HT		1 130 961,75 €
TOTAL TTC		1 357 154,10 €

Environnement - Gemapi- Biodiversité (suite)

3. PLAN ABEILLES : 7550 € dépenses BP 2025- 22 674 € recettes BP 2025

Opération pluriannuelle de Lutte contre le Frelon Asiatique. Dépenses globales: 27 092 € Recettes Globales: 21 674 €.

Dépenses de fonctionnement prévues au BP 2025: 7550 € dont: 6000 € - Opération Lutte contre le Frelon Asiatique- piège à frelons, bombes, autres matériels d'équipement- 650 € Destruction de nids de frelons (prestations assurées par le Rucher Néocastrien) -900 € (crédits divers pour entretien rucher conservatoire et pour le fonctionnement de ce plan).

Recettes Fonctionnement BP 2025: 22 674 € - 21 674 € subvention Fonds Vert attribuée - Participation des usagers à l'acquisition des pièges: 1000 €

4. AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES D'ECONOMIE D'EAU:

- dépenses à programmer BP 2025 Fonctionnement: **47 250 €** (récupérateur d'eau, systèmes économiseur eau, guide, fête de l'eau, animations adultes et scolaires...) dont **41 250 €** pour l'acquisition de récupérateurs d'eau- **5500 €** pour des actions d'animation liées autour des économies d'eau- **500 €** pour la réalisation de document)
- recettes à inscrire BP 2025 fonctionnement: **47 250 €** (10 000 € subvention Leader- **25 000 €** - Agence de l'Eau Rhin Meuse (Contrat Territorial Eau Climat) -**12 250€** vente de produits finis: récupérateur d'eau)

5-ATELIER DE TRANSFORMATION DE FRUITS/MIELLERIE

Dépenses de fonctionnement: 62 500 € dont: 20 000 € : personnel saisonnier- 10 000 € : formation conserverie en fonction résultats de la DSP (Délégation de Service Public) pour le projet de conserverie- 7000 €: acquisition de petit matériel pour assurer le fonctionnement (bouteilles etc.): 5500 € :entretien de la charpente du bâtiment- 2000 €: maintenance du matériel d'équipement – 2000 € - mise en service des nouvelles machines- 16 000 € (charges de fonctionnement classique: fluides (électricité- chauffage-eau-consommables- maintenance- assurances-vêtements de travail....

Recettes de Fonctionnement: 22 000 € : facturation aux particuliers de l'activité de transformation de fruits, extraction de miel et pressage huile de noix.

OPERATION D'EXTENSION DE L'ATELIER DE TRANSFORMATION DE FRUITS ET CREATION D'UNE CONSERVERIE LOCALE

Dépenses d'investissement pluriannuelles: 300 000 € -**création conserverie locale avec extension de l'atelier de transformation de fruits.**
210 000 € Travaux- 20 000 € Maitrise d'œuvre- 70 000 € acquisition de matériel pour équipement conserverie

Recettes d'investissement pluriannuelles: 245 000 € **Etat (Ademe) - Fonds Européens(Feader-Leader)- Fonds de Compensation Agricole (Urbasolar- projet centrale solaire Auzainvilliers**

BP 2025: inscription 200 000 € de dépenses d'investissement -150 000 € de recettes d'investissement.

Environnement - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Opération pluriannuelle 2023-2026

Réalisation de l'étude d'opportunité en vue de la prise de compétence « Eau Potable et Assainissement » obligatoire pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 selon la législation en vigueur à ce jour.

- ▶ - Mission AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) confiée à l'ATD 88:
 - ❖ coût adhésion à l'ATD 88: 3000 €/an
 - ❖ coût mission AMO: 14 100 € TTC: 7920 € payée en 2024.
 - ❖ **Reliquat à programmer au BP 2025 :Section Fonctionnement Dépenses: 6180 € TTC**
- ▶ Coût de la réalisation de l'étude sur 3 ans: 198 459 € TTC confiée à l'Agence GRANT THORNTON, associée à la SAFEGE - étude commencée le 29 septembre 2023.
 - ❖ 121 344 € réglé en 2024
 - ❖ **Reliquat à programmer au BP 2025: Section de fonctionnement Dépenses: 77 115 € TTC**
- ▶ Subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse: étude AMO et études d'opportunité en vue de la prise de compétences: 80 % du montant réel des coûts, soit une subvention attendue de 172 800 € sur une dépense prévisionnelle de 216 000 €.

Recettes de fonctionnement: **129 024 € TTC** versée en janvier 2024 par AERM (75% de la subvention globale).

Reliquat à percevoir et à inscrire au BP 2025 section de fonctionnement: 39 276 €.

CULTURE Enveloppe budgétaire 2025: dépenses de fonctionnement: 125 000 €

- 8^{ème} édition du Festival humoristique « Histoire d'En Rire » (automne 2025): 40 650 €
- Réalisation d'un diagnostic culturel au titre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel: 50 000 €
- Intervention musicale dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville: 12 147 €
- Dispositif Malette Numérique Animation Bibliothèques et Médiathèques: 2800 €
- Chorales dans les églises : 2700 €
- Concours de la Fondation du Patrimoine avec le collège de Vittel: 1500 €
- Résidences artistiques « Le Complexe du Homard »: 1200 €
- Résidences artistiques « Les Moitiés sont des Tiers »: 3000 €
- Exposition « Les Petites personnes »: 2416 €
- **Autres actions culturelles diverses: 4000 €**
- **Communications diverses: 1400 € et Déplacements divers: 2100 €**
- **Enveloppe budgétaire 2025: recettes de fonctionnement: 46 747 €**
- **23 638 €** (DRAC: cofinancement du diagnostic du CTEAC)
- **5472 €** (Conseil Départemental dont la 8^{ème} édition du Festival Histoire d'En Rire)
- **4000 €** (MSA pour la 8^{ème} édition du Festival d'Histoire d'En Rire) – 443 € Remboursement Trop perçu SACD (Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques).
- **13 637,48 €** (LEADER Festival Histoire d'En Rire 7^{ème} édition)

SPORT – JEUNESSE: DEPENSES FONCTIONNEMENT : 45 000 € RECETTES FONCTIONNEMENT : 10 000 €

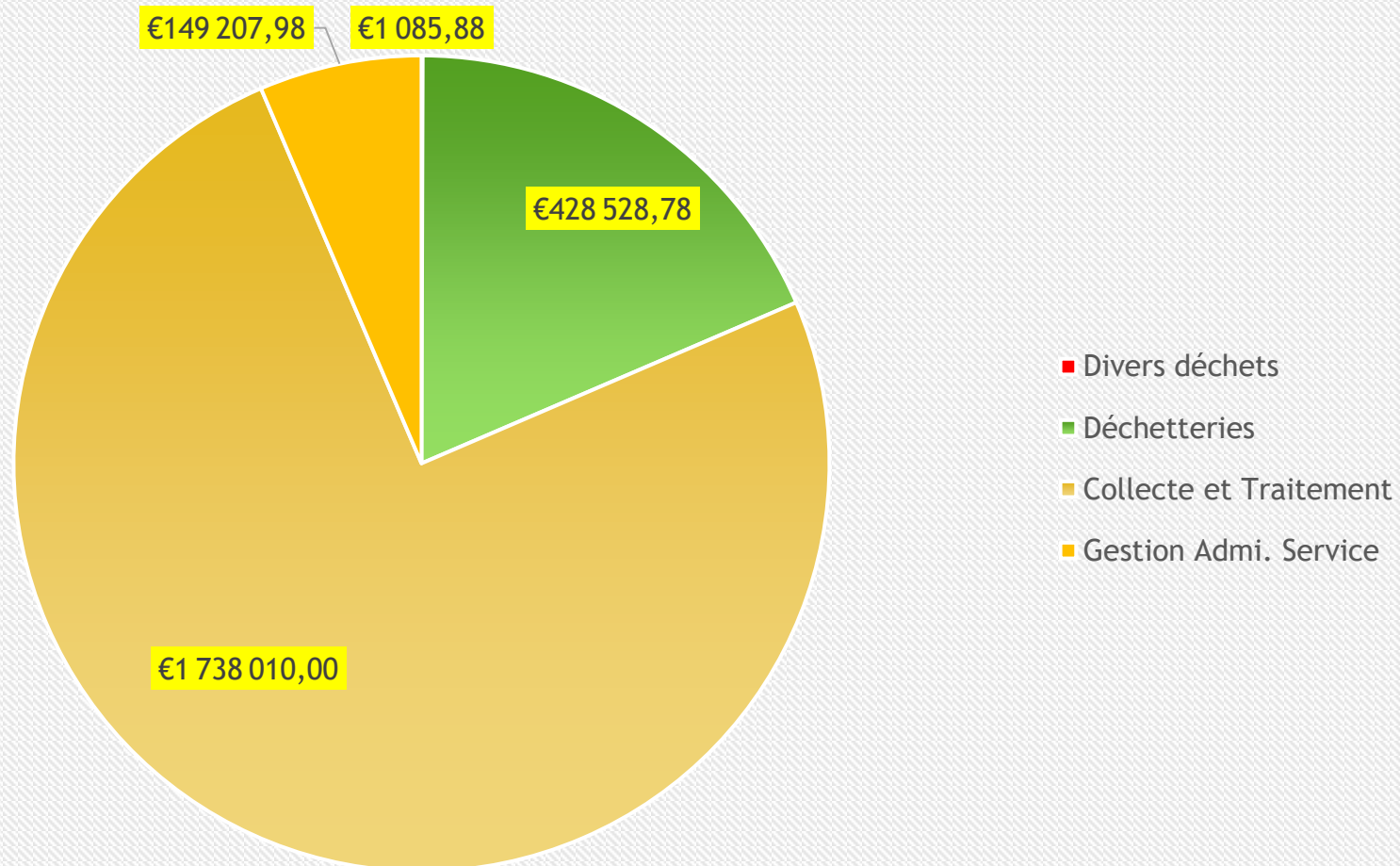
- **Soutien aux manifestations sportives - événements récurrents à portée nationale, régionale, départementale ou intercommunale, selon le règlement d'intervention adopté par la communauté de communes: 25 000 €**
- **Soutien aux manifestations sportives – événement exceptionnel à caractère national: 10 000 €**
- **Dynamisation de l'action sportive en milieu rural (convention avec l'association O'Sports de Contrexéville...): 10 000 €**
- **Recettes versement redevance Société des courses hippiques de Vittel (produits courses hippiques 2023): 10 000 €**

FOCUS SUR LES DECHETS MENAGERS

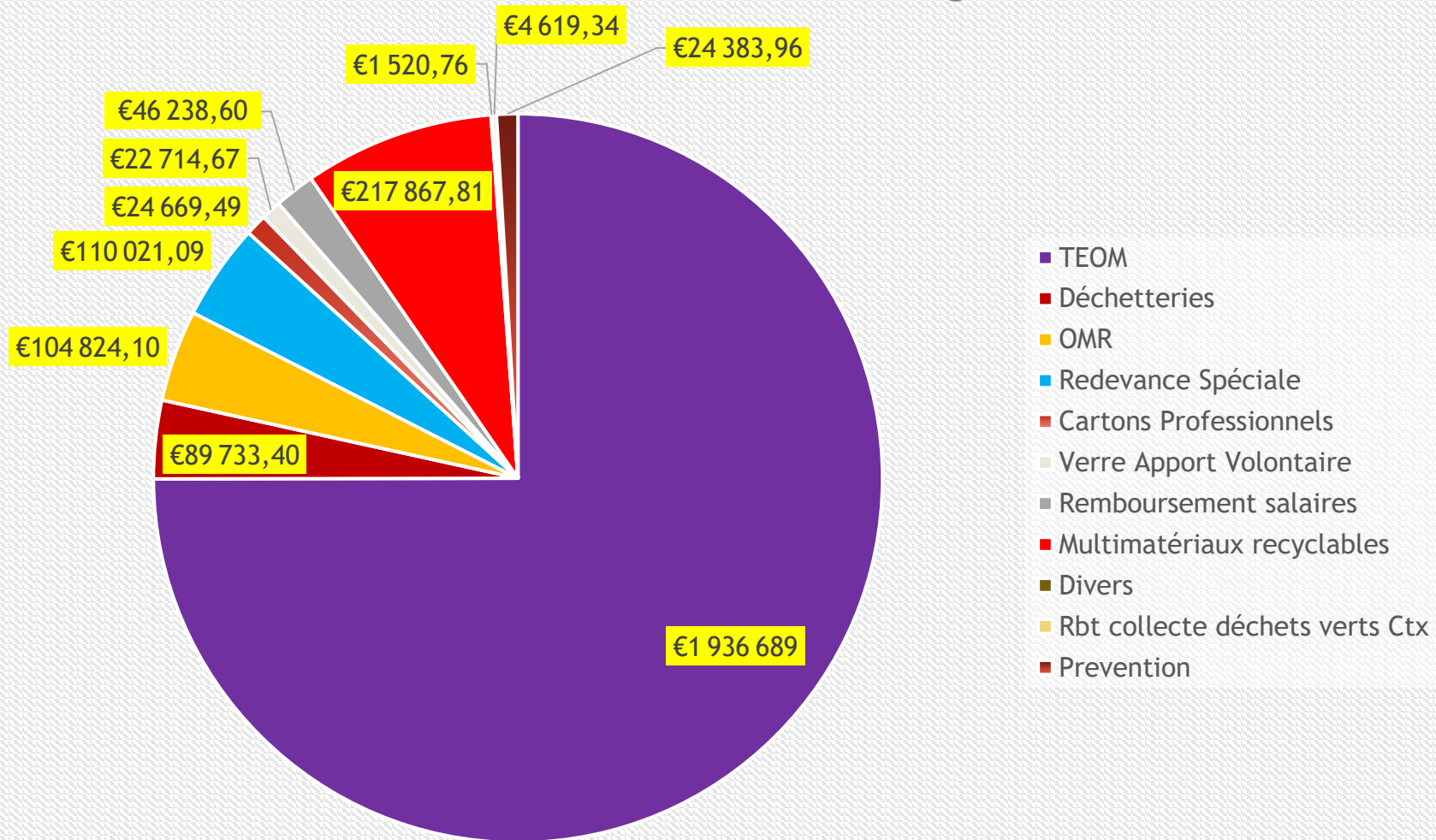
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE DES SECTIONS
DEPENSES REELLES	2 316 832,64 €	198 150,34 €	2 514 982,98€
RECETTES* REELLES	2 583 282,22€	Néant	2 583 282,22€
Solde exercice 2024*	+ 266 449,58 €	- 198 150,34 €	+68 299,24 €

- Les emprunts de la déchetterie de Contrexéville et des acquisitions de bacs sur l'ex-territoire de la CC Vittel Contrexéville se sont terminés en 2024. Il ne subsistera plus pour le budget primitif 2025 que l'emprunt lié à la dotation de nouveaux bacs jaunes et OMR sur le territoire en 2020, suite à la mise en place de la nouvelle politique des déchets ménagers.

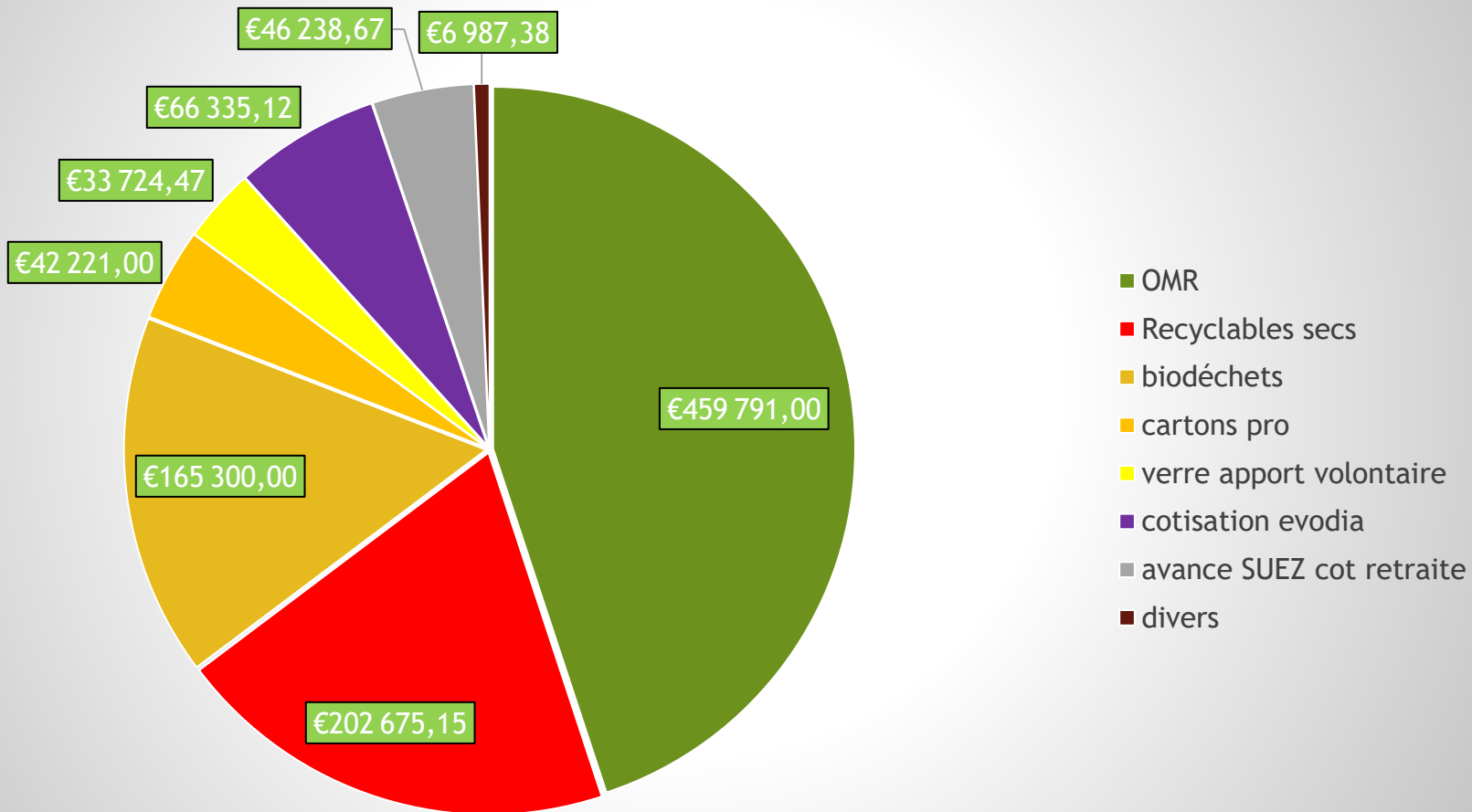
Dépenses Fonctionnement Services Déchets Ménagers CCTE 2024



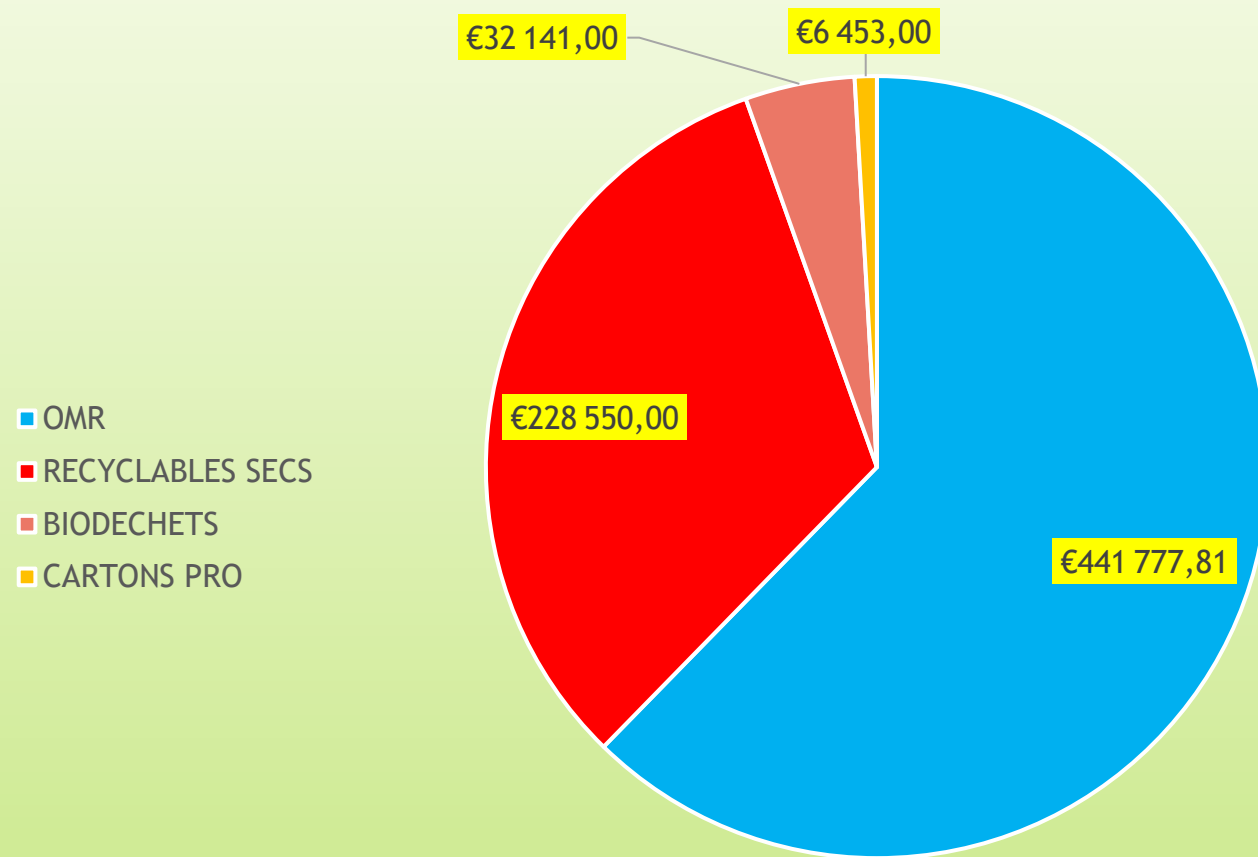
Recettes Fonctionnement Déchets Ménagers CCTE 2024



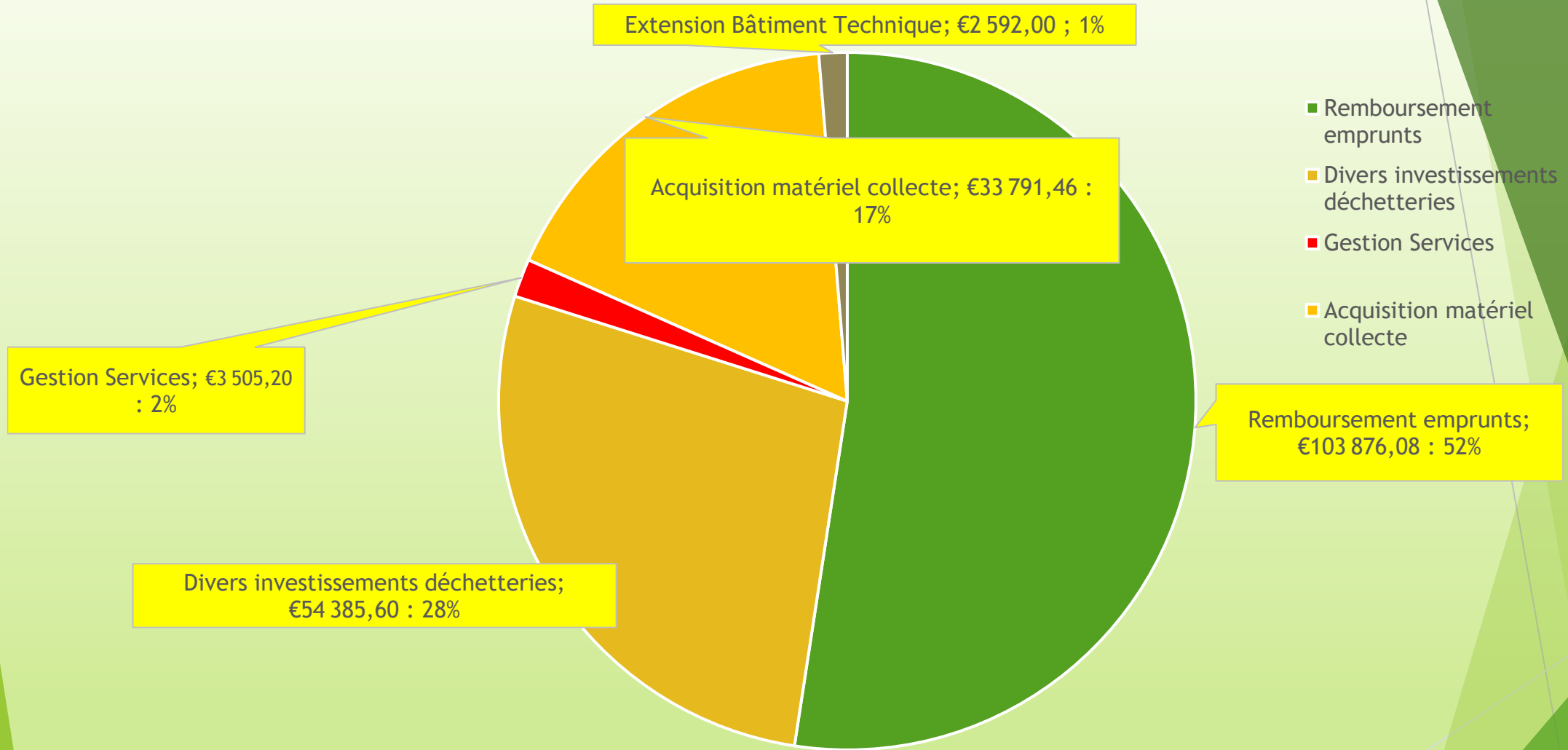
Dépenses collecte déchets ménagers: répartition par type de collecte 2024



Dépenses traitement déchets ménagers: répartition par type de collecte 2024



Dépenses investissements Déchets Ménagers CCTE 2024



DECHETS MENAGERS

Le **compte administratif 2024** retrace les dépenses de fonctionnement habituelles du service déchets d'un montant global de **2 316 832,64 €**, en hausse de **44 058,29 €** par rapport à l'exercice précédent (**2 272 774,35 €**).

Les dépenses de fonctionnement des déchets ménagers sont constituées des frais de l'ensemble des collectes et de traitement des déchets (**1 738 010 €**), les dépenses liées à la collecte, au transport et au traitement des déchets issus des déchetteries (**428 528,78 €**), les dépenses liées à la gestion administrative du service (**149 237,98 €**) et de frais divers liés à la gestion des déchets (**1085,88 €**).

Les frais de collecte et de traitement ont progressé par rapport à l'an dernier, passant de **1 720 563,12 €** à **1 733 468,03 €** en 2024, soit une hausse de **12 904,91 €**, due principalement à une hausse des coûts de traitement des déchets ménagers de **16 858 €** compensée par une légère baisse des coûts de collecte induite par la baisse relative des coûts de gasoil. Cette légère hausse des dépenses de collecte et de traitement traduit les bons résultats obtenus en matière de réduction des tonnages des OMR ces dernières années.

Le coût d'exploitation des trois déchetteries intercommunales a augmenté, passant de **412 431,12 €** en 2023 à **428 528,78 €** (hausse de **16 097,66 €**) en 2024, dû notamment à un accroissement des rotations notamment des déchets verts sur le territoire, l'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse et prolifique en matière de déchets verts.

L'ensemble du service des déchets, en section dépenses, a représenté en 2024 une enveloppe financière globale de **2 514 982,78 €** (toutes sections confondues), en hausse de **78 407,99 €**, en comparaison avec l'exercice 2023 (**2 436 574,79 €**), soit une progression générale de la dépense de **5,68%**.

Il retrace la réalisation de dépenses d'investissements à hauteur de **198 150,34 €**, incluant le remboursement du capital des emprunts pour les déchetteries de Remoncourt et Contrexéville et pour l'acquisition des bacs roulants OMR et bacs jaunes pour un montant de **103 876,08 €**, l'acquisition de matériel de pré-collecte (bacs et bennes à verre) pour **33 791,46 €**, la réalisation de divers investissements dans les déchetteries intercommunales de Contrexéville, Remoncourt et notamment à la déchetterie de Vaudoncourt avec l'installation d'investissements de sécurisation de la déchetterie (garde-corps, remise en état de quai, acquisition d'une benne), pour un montant global de **54 385,60 €**, l'acquisition d'une imprimante pour les étiquettes des bacs pour un montant de **3305,20 €** et les frais de permis de construire pour le l'extension du Bâtiment Technique de Stockage de Matériel de la CCTE sur la ZA Auzainvilliers.

La mise en place d'une trajectoire baissière du tonnage des OMR et des flux non recyclables des déchetteries (tout venant et gravats notamment), dont les coûts de traitement sont élevés, impulsée depuis deux ans par EVODIA, constituent donc une priorité et nécessitent de poursuivre les efforts de communication en matière de collecte tels que la campagne réalisée l'an dernier (collecte en vrac dans les bacs jaunes) afin de minorer les erreurs de tri qui engendrent des pénalités financières pour les collectivités.

DECHETS MENAGERS (suite)

La balance entre les dépenses et les recettes de l'ensemble du poste « Déchets Ménagers » en 2024 (2 316 832,64 € et 2 583 282,22 €) traduit donc un solde positif pour 2024 de **68 299,24 €**.

Les recettes du service « Déchets » proviennent essentiellement de trois postes principaux:

1) la TEOM : **1 936 689 € en 2024 (+ 67 769 979 €/2023)**: cette hausse du produit est uniquement liée à la revalorisation des bases décidée par le gouvernement dans la loi de finances initiale de 2023. La communauté de communes Terre d'Eau n'a procédé quant à elle à aucune augmentation de la TEOM depuis sa création en 2017.

2) la Redevance spéciale : due par les professionnels et par les communes et leurs établissements adhérents au dispositif: **110 021,09 € en 2024 (+ 7098,99 €/2023)**.

3) les soutiens au tri versés par les éco-organismes et par EVODIA qui ont représenté en 2024 une somme de **442 444,98 €** (contre 474 770, 25 € en 2022 et 578 694,38 € en 2024).

Les recettes issues du soutien au tri enregistrent une **baisse de plus de 32 000 €** par rapport à l'année 2022, qui doit rester une année de comparaison, dans la mesure où l'an dernier le produit issu de ces soutiens avait été exceptionnellement plus élevé, du fait qu'une recette de décembre 2022 de 110 705 € avait seulement été versée sur l'exercice 2023, engendrant mécaniquement une hausse substantielle des produits perçus cette année là.

Cette première analyse budgétaire intègre les choix arrêtés en 2024 par le conseil communautaire à savoir:

- La réalisation de travaux de sécurisation sur la déchetterie intercommunale de Vaudoncourt –remplacement et mise au normes des garde-corps pour la somme de 31 560 € et de la **rampe d'accès pour l'armoire ECO-DDS (Déchets Diffus Spécifiques)**- 1161€.
- La remise en état des quais et le remplacement des poutres en bois sur les trois déchetteries pour la somme de 10 158 €.
- L'acquisition d'une **nouvelle benne à la déchetterie de Vaudoncourt** pour la somme de 9318 € afin d'y stocker les cartons de façon sécurisée.
- L'acquisition de bacs dans le cadre du marché à bons de commandes (12 523,63 €) et de bornes à verre (17 312,70 €).
- La poursuite de la politique de promotion du compostage à domicile et du compostage partagé dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA avec l'achat de composteurs individuels et partagés vendus à des tarifs attractifs.

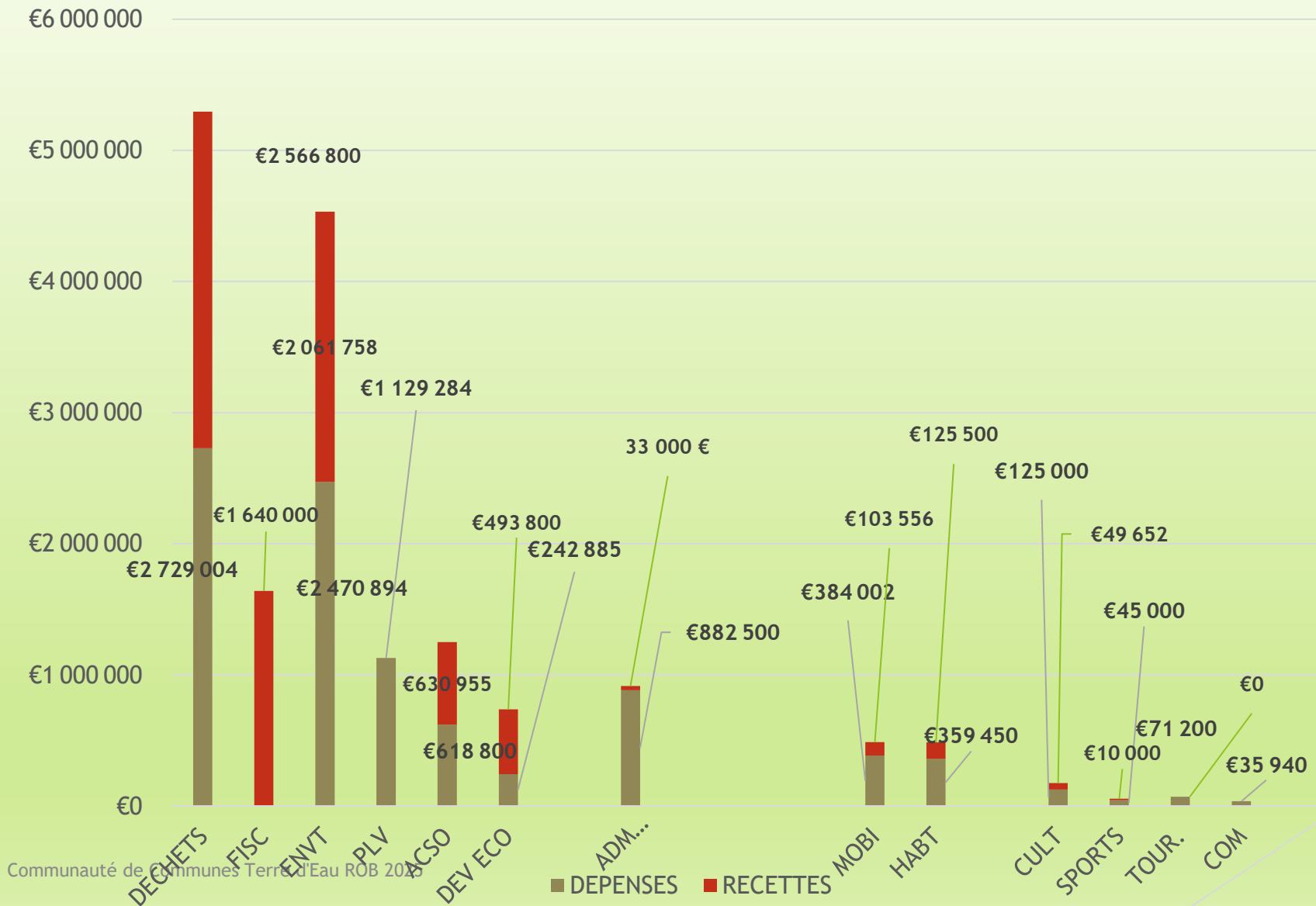
DECHETS MENAGERS (suite)

L'élaboration du budget primitif 2025 du service « Déchets Ménagers » prendra en compte les principales orientations budgétaires suivantes:

- ❑ **La réalisation des travaux d'extension du bâtiment de stockage du service des déchets ménagers** de la CCTE situé sur la ZAC d'Auzainvilliers pour centraliser le stockage de l'ensemble du matériel sur un même site (bacs déchets ménagers et composteurs notamment) par l'entreprise METALLIC 80 : **29 916 € de restes à réaliser** inscrit au BP 2025 en dépenses d'investissement.
- ❑ La programmation de **travaux d'aménagement intérieur** de ce bâtiment **-10 000 € de crédits programmés-** et **d'aménagement extérieur -10 000 €**
- ❑ Le **remplacement de l'ensemble des garde-corps à la déchetterie de Contrexéville -45 000 €** de travaux à réaliser- pour la mise aux normes.
- ❑ Les travaux **d'aménagement d'une dalle** à la déchetterie de Remoncourt dans le cadre de l'accueil des **nouvelles filières PMCB – 10 000 €** de crédits programmés- et la mise en place d'une **réserve incendie** pour la mise en conformité – **20 000 €**.
- ❑ **L'inscription de 20 000 € de crédits pour la réalisation d'investissements sur la déchetterie de Vaudoncourt**
- ❑ Le **déploiement effectif de la nouvelle filière PMCB** (Produits des Métiers de la Construction et du Bâtiment):soutien des éco-organismes accordés à la collectivité via EVODIA en contrepartie du choix des flux et de l'acceptation gratuite dans la ou les déchetteries habilitées des déchets issus de la filière PMCB provenant des artisans et entreprises à condition que les déchets soient triés au préalable. Cette nouvelle filière aura pour conséquence de diminuer les coûts de collecte et de traitement de ces déchets issus de nos déchetteries, les éco-organismes mettant à la disposition de la collectivité des bennes, et assurant la collecte et le traitement de ces flux.
- ❑ Les **tarifs des nouveaux marchés de collecte des bennes** dans les déchetteries intercommunales qui se traduit par **un surcoût prévisionnel annuel de 20 000 €** concernant cette collecte.
- ❑ La poursuite de la **politique de promotion du compostage à domicile et du compostage partagé** suite à l'obligation réglementaire de ne plus déposer de déchets alimentaires dans les bacs OMR, ainsi que des actions engagées et à naître dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA(programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés **-30 000 € inscrits au BP 2025-**
- ❑ La reconduction de **l'aide à l'acquisition de poulaillers** dans le cadre du PLPDMA (1000 € inscrits au BP 2025 pour des aides maximales de 50 € suivant règlement établi en 2023).
- ❑ **L'amplification de la politique de communication envers les citoyens**

BP 2025 Principaux postes de dépenses et recettes toutes sections confondues

Hors résultat de fonctionnement et d'investissement reportés



V) LE BILAN DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

V. LE BILAN 2024 DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE Terrains et Travaux d'aménagement

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

CA 2024 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	276 758,86 €
6015	TERRAIN A AMENAGER	100 000,00 €
6045	ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE (Terrains à aménager)	79 455,80 €
605	ACHATS DE MATERIELS,EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	97 303,06 €
615231	ENTRETIEN ET REPARATION DE VOIRIE	0,00 €
615232	ENTRETIEN ET REPARATION DE RESEAUX	0,00 €
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	276 758,86 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 71 355 VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1 785 173,12 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 061 931,98 €

Il est rappelé en préambule que le budget annexe « zones d'activités de la CCTE » concerne **uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains**. Ce budget est établi HT.

Les charges à caractère général.

D'un montant de **276 758,86 €**, les charges à caractère général pour l'année 2024 sont constituées des dépenses suivantes:

Les terrains à aménager :100 000,00 €

Il s'agit du remboursement de la sixième échéance du paiement échelonné de la zone d'activité de l'ex BA 902 de CONTREXEVILLE (100 000 €).

Les achats d'études et de prestations de services: 79 455,80€

Cette dépense concerne le **paiement d'un premier acompte** à la société **VALTERRA** pour la **réalisation d'une étude diagnostic d'assainissement sur la zone d'activités d'Auzainvilliers** pour un montant de **6950 €**; sur cette même zone, s'ajoute une **dépense de 2760 €** relative à la prise en charge de la moitié des **frais de bornage et de division parcellaire (cabinet MERLE)** dans le cadre du **projet d'aménagement d'une future plateforme logistique de grande ampleur** portée par le groupe **LINK CITY NORD EST**. Elle intègre aussi le paiement de la somme d'un solde à percevoir du bureau d'études **ARMONIE ENVIRONNEMENT** au titre de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la ZA d'Auzainvilliers.

Ce chapitre concentre principalement les dépenses des **travaux d'extension de la ZAC de Contrexéville** réalisées en **2024** pour un montant de **69 708,30 € (Entreprise ROUQUIE: 28 967,25 €-SARL MARTEL:32 970 €- KERN: 6279 €- ARMONIE ENVIRONNEMENT 1492,05 €)**.

□ L'achat de matériel, équipements et travaux: 97 303,06 €

Cette dépense concerne principalement le **paiement des factures au Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges (SDEV)** pour la **réalisation des travaux d'extension du réseau électrique de la zone d'activités d'Auzainvilliers** dans le cadre de l'extension de la desserte de cette zone pour un montant de **63 088,23 €**.

Il intègre aussi la réalisation de **travaux de réfection de voirie** sur la **zone d'activités de la Grande Bataille à Houécourt** pour la somme de **6104 €**, réalisés par la société **SOCALÉG**.

L'ensemble des autres dépenses d'investissements réalisés au titre de ce chapitre concerne la **suite des travaux d'aménagement et d'extension de la desserte de la ZAC de CONTREXEVILLE** pour la somme globale de **28 110, 83 €** ainsi décomposée:
voirie et réseaux divers – entreprise ROUQUIE pour 18 871,83 € - Electricité: Ets Stanislas KERN: 4729 €- sous-traitance voirie et aménagement: SARL MARTEL:4510 €.

Les opérations d'ordre entre sections

Ces opérations comptables constatées à l'article **71355** concernent la variation de stock des terrains aménagés pour un montant de **1 785 173,12 €**.

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-dessus présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2024.

	CA 2024 RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	
		°
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	442,50 €
7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	442,50€
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (ETAT-FSIL)	190 968,00 €
	<i>74718 Participation Etat-Autres</i>	<i>71 613,00 €</i>
	<i>748371- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)</i>	<i>119 355,00 €</i>
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	512 507,61€
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	703 918,11 €
		2 061 777,83 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS Variation de stocks de terrains aménagés (71355)	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 765 695,94 €

Le résultat de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit ici de la recette constituée par l'excédent de fonctionnement reporté en 2024 et constaté à la fin de l'exercice comptable 2023 du budget annexe des zones d'activités pour un montant de **512 503,61 €**.

Les dotations, subventions et participations(74): 190 968 €

Ce chapitre recense d'une part l'attribution par l'Etat d'un second acompte de 119 355 € au titre de la subvention DETR obtenue pour les travaux d'aménagement et d'extension de desserte de la ZA d'Auzainvilliers.

Il faut y ajouter le produit du 1^{er} acompte d'un montant de 71 613 € qui avait été versé fin 2023 pour la même opération, mais qui a été imputée à tort en section d'investissement et qui fait donc l'objet cette année d'un reversement en recettes de la section de fonctionnement.

Le produit des services, du domaine et ventes diverses (70)

Il s'agit ici du produit d'un reliquat à percevoir de la SCI DON CHOA pour l'opération conduite il y a quelques années sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL et qui a du faire l'objet d'une régularisation parcellaire : 442,50 €.

Les opérations d'ordres (042)-71 355 (variations de stocks de terrains aménagés)

Ce sont des enregistrements d'écriture comptables pour un montant de 2 061 777,83 € relatifs au stock de terrains de la communauté de communes sur les différentes zones.

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024:

A la fin de l'exercice 2024, il existe donc un **solde positif** de la section de fonctionnement de **703 763,96 €**

RECETTES- DEPENSES : 2 765 695,94 € - 2 061 931,98 € = 703 763,96 €. Ce solde sera reporté au budget primitif 2025 de ce budget annexe en recettes de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

V.3 La section d'investissement : les dépenses du budget annexes zones d'activités de la CCTE

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2024 du budget annexe des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2024 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	1 563 560,12 €
13	Subventions d'investissement- fonds equip. non amortissables - reversement en section fonctionnement de DETR	71 613,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 635 173,12 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - <i>charges transférées - 3555 terrains aménagés</i>	2 061 777,83 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	3 696 950,95 €

Les dépenses d'investissement ont été réalisées en 2024 pour une somme globale de 3 696 950,96 € : elles correspondent d'une part à des dépenses d'ordre relatives aux stocks de terrains aménagés pour l'ensemble des terrains situés sur les différentes zones d'activités communautaires pour une somme de 2 061 777,83 €. Il convient d'y ajouter le déficit reporté de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2023 d' un montant de 1 563 560,12 €.

V.3 La section d'investissement : les recettes du budget annexe zones d'activités de la CCTE

	CA 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - charges transférées - 3555 terrains aménagés	1 785 173,12€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1 785 173,12 €

Les Opérations d'ordre : 1 785 173,12 €

en 2024, cette recette d'investissement correspond à une écriture comptable liée aux terrains aménagés pour un montant de 1 785 173,12 € - la même écriture est constatée en section de fonctionnement dépenses au 042.

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024:

A la fin de l'exercice 2024, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de **1 911 777,83 €**

RECETTES- DEPENSES : 1 785 173,12 € - 3 696 950,95 € = - 1 911 777,83 €

Si l'on fait une comparaison entre les deux sections investissement et fonctionnement de ce budget, **le déficit réel de ce budget est de 1 208 013,87 € (1 911 777, 83 € - 703 763,96 €).**

Toutefois, celui-ci devra être matérialisé par la réalisation d'un emprunt d'équilibre dans l'attente des produits financiers résultant de la réalisation des cessions de terrains potentielles sur les zones d'activités communautaires.

Il convient de mettre en parallèle ce déficit constaté, avec les **promesses de ventes déjà signées avec la société SOLOCAP en 2019 pour la parcelle sise sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL et celle signée avec la société SETL MAIRE pour la parcelle sise sur la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS** sur lesquelles ont été construits des bâtiments -relais communautaires. Ces deux parcelles, qui seront cédées, à l'issue des périodes de crédit-bail (ou du remboursement anticipé de celles-ci) engendreront un produit cumulé de recettes de **497 000 € HT.**

Le stock des parcelles restant à commercialiser constituent également un critère à prendre en compte pour apprécier ce déficit « théorique ».

VI) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2025 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2025 DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

PRINCIPALES DEPENSES BP 2024 (hors opération d'ordre variation de stocks de terrain aménagés): 182 000 €

□ TERRAINS AMENAGES (6015): acquisition de terrain: 100 000 €

1. **ZAC de l'Ex BA 902 à Contrexéville: poursuite du paiement échelonné (7^{ème} échéance) lié au paiement du reliquat du prix d'acquisition de la zone d'activités de Contrexéville (776 868 € HT échelonné entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2026, à raison de 100 000 €/an pendant 7 ans et paiement du solde de 76 868 € le 1^{er} janvier 2026) – 100 000 € en 2025. Reste à rembourser au 31 décembre 2024: 176 868 € HT.**

□ ACHAT DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX REALISES (605): 19 000 € de crédits programmés

1. **Travaux d'extension et d'aménagement de la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS: Néant**
2. **Travaux sur la zone d'activité du Moulin à BULGNEVILLE: 3 000 €**
3. **Travaux sur la zone d'activité de CONTREXEVILLE: 10 000 €**
4. **Travaux sur la zone d'activité de HOUECOURT: 3 000 €**
5. **Travaux sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL: 3 000 €**

La principale dépense concerne des travaux d'aménagement paysagers qui restent à effectuer dans le cadre des travaux d'extension de la desserte de la ZAC de Contrexéville pour une somme prévisionnelle de 10 000 € maximum. Les autres crédits correspondent à des sommes provisionnées en cas de dépenses à intervenir sur les zones au titre de ce chapitre budgétaire.

Le projet d'aménagement de la ZA de la Croisette à VITTEL, qui avait été inscrit pour un montant prévisionnel de 200 000 € a été abandonné au cours de l'année 2024.

□ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS (6045):22 000 €

❖ **Frais de maitrise d'œuvre,géomètre, sondages...:** 10 000 € pour la ZAC d'Auzainvilliers, 3 000 € pour la ZAC du Moulin à Bulgnéville, 3 000 € pour la ZAC de Contrexéville, 3000 € pour la ZA du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair et 3 000 € pour la zone de la Croisette à Vittel.

□LES TRAVAUX D' ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VOIRIE (615 231): 17 000 €

Il s'agit de sommes provisionnées pour des travaux potentiels de réparation de voirie sur les différentes zones d'activités: Auzainvilliers- 5000 €- Bulgnéville (Moulin): 3000 € - Contrexéville: 3000 €- Houécourt: 3000 €- Vittel:3000 €.

□LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE RESEAUX (615 232): 22 000 €

Cette dépense prévisionnelle concerne la réalisation de travaux d'entretien et de réparation de réseaux sur les différentes zones d'activités dont: Auzainvilliers- 10 000 € ;Bulgnéville (Moulin): 3000 €- Contrexéville: 3000 €; Vittel: 6000 €.

□LES CHARGES FINANCIERES – INTERETS DE L'EMPRUNT A REALISER: 3000 €

□LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001): 1 911 777,83 €

PRINCIPALES RECETTES BP 2025 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES: 996 663,96€

*(hors opérations d'ordres et hors emprunt d'équilibre)

❖ VENTE DE TERRAINS AMENAGES (7015): 182 500€

- ❑ Cessions de parcelles sur la ZAC du Moulin à BULNEVILLE: SARL BBYNESS BULGNEVILLE (ENZO HOTELS): 69 200 €
- ❑ Cession de parcelles sur la ZAC de la Croisette à VITTEL: 45 000 € (parcelles pour projet SCI de la Croisette: CASSIN ET AURIZON PRO)
- ❑ Cession de parcelles sur la ZAC du Moulin de Vanel à MANDRES SUR VAIR: 68 300 € (projet ORGAPLAST- groupe ABCDE)

❖ PRODUIT DES SUBVENTIONS ATTENDUES: 45 400 dont 10 000 € de solde de la subvention DETR obtenue pour l'aménagement de la ZA d'AUZAINVILLIERS et demande de solde de la subvention FSIL pour les travaux d'aménagement de la ZAC de Contrexéville à hauteur de 35 400 €.

❖ RECETTES EXCEPTIONNELLES: 20 000 € (produit lié à des indemnités à verser par la société URBASOLAR suite à l'obtention du Permis de Construire et à l'engagement des travaux, la déclaration d'ouverture du chantier ayant été réalisée en décembre 2024)

❖ PRODUIT DES REDEVANCES: 45 000 € - le montant du *premier loyer versé par URBASOLAR au titre de la centrale solaire photovoltaïque au sol sera versé en décembre 2025 à solde échu* (somme qui sera versée durant toute la durée du bail emphytéotique soit 40 ans).

❖ REALISATION D'EMPRUNTS (1341) A HAUTEUR DE 1 912 000 €:

Emprunt d'équilibre sur 15 ans dans l'attente de la vente des terrains des zones d'activités et des recettes à venir.

❖ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002): excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023: **703 763,96€**

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**